



VERS UN PAYSAGE DE QUALITÉ POUR QUI ? COMMENT ?



ACTES DU SÉMINAIRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE TRANSFRONTALIÈRE



**12 et 13 mai 2022
Université Rennes 2**



**DIRIGÉS PAR
CAROLINE GUITTET ET
LAURENCE LE DÛ-BLAYO**



REMERCIEMENTS



Nous tenons à remercier les partenaires qui ont soutenu le séminaire de coopération régionale transfrontalière, à savoir : l'Université Rennes 2, l'UMR CNRS ESO 6590, la DREAL Bretagne, la Région Bretagne, le Ministère de la transition écologique et le Conseil de l'Europe.

Le séminaire s'est tenu grâce à l'investissement de l'équipe projet qui est impliquée depuis 2019 sur la question des indicateurs de paysage en Bretagne, à savoir : Adeupa, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, le Département des Côtes d'Armor, le Département d'Ille-et-Vilaine, la DDTM du Finistère, la DDTM du Morbihan, la DREAL Bretagne, l'Office français de la biodiversité, le PNR d'Armorique et le PNR du Golfe du Morbihan.

Enfin, nous remercions l'ensemble des intervenants et des intervenantes qui ont contribué à la richesse de ces deux journées et qui ont bien voulu participer à ces actes.

SOMMAIRE



PROLOGUE

Par Caroline Guittet et Laurence Le Dû-Blayo

p. 7



CADRAGE JURIDIQUE

LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE : POUR UN PAYSAGE DE QUALITÉ

Par Maguelonne Déjeant-Pons

p. 15

LA DIMENSION SOCIALE DANS LA POLITIQUE PAYSAGÈRE NATIONALE

Par Émilie Fleury-Jägerschmidt

p. 25



CE QUE LES ENQUÊTES DISENT SUR LES PAYSAGES DES HABITANTS

LE RAPPORT AFFECTIF À L'ESPACE. LE PAYSAGE OU LE RAPPORT SENSIBLE AUX TERRITOIRES

Par Benoît Feildel

p. 31

DIRE DES PAYSAGES

Par Alain Guglielmetti

p. 35

SCOTLAND'S LANDSCAPE MONITORING PROGRAMME

Par Neville Makan

p. 39

PROGRAMME DE SUIVI SUR L'OBSERVATION DES PAYSAGES SUISSES : DE LA QUALITÉ PHYSIQUE DES PAYSAGES À SES PERCEPTIONS

Par Gilles Rudaz et Flurina Wartmann

p. 43

LA QUESTION DES ATLAS DE PAYSAGE



**LANDSCAPE QUALITY OBJECTIVES BASED ON SOCIAL PERCEPTION.
THE EXPERIENCE OF THE LANDSCAPE OBSERVATORY OF CATALONIA**

p. 51

Par Pere Sala i Martí

**RÉVISER UN ATLAS DES PAYSAGES À PARTIR DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES.
L'EXEMPLE DE L'ATLAS DE L'ISÈRE.**

p. 59

Par Blandine Resseguier

**LE PROJET D'ATLAS SOCIAL SUR L'AIRE URBAINE DE RENNES,
ENJEUX, OBJECTIFS ET PRÉCAUTIONS**

p. 63

Par Brieuc Bisson

MÉTHODE, VALORISATION & TRANSVERSALITÉ



**BAROMÈTRE SANTÉ-ENVIRONNEMENT (2007, 2014, 2020) :
OBSERVATION DE L'ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES
DE LA POPULATION BRETONNE EN MATIÈRE DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT**

p. 69

Par Patrica Bédague

**REFLET 2016 :
MÉTHODE, DIFFICULTÉS, RÉITÉRATION ET IMPACTS**

p. 75

Par Jessica Viscart

PROLOGUE



Par **Caroline Guittet** [1] et **Laurence Le Dû-Blayo** [2]

[1] Cheffe de projet « paysages », Observatoire de l'environnement en Bretagne
caroline.guittet@bretagne-environnement.fr

[2] Maîtresse de conférences en géographie
Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés
laurence.ledu@univ-rennes2.fr

Avec des scénarios toujours plus alarmants sur l'avenir de la planète (Spratt & Dunlop, 2019) et face à des actions environnementales qui restent encore à difficiles à décloisonner, le paysage est une entrée pour repenser de manière systémique les orientations à donner pour les futurs possibles (Wascher, 2004). Ces réponses potentielles ont pour socle commun l'étude des facteurs naturels et des actions humaines qui sont conditionnées par un système de valeurs variable d'un groupe social à l'autre (Luginbühl, 2012).

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage donne le point d'ancrage en légitimant une définition du paysage qui intègre les processus biophysiques et sociaux dans une perception sensible du territoire (Conseil de l'Europe, 2000).

La question des indicateurs émerge alors comme une piste de travail pour trouver des points d'accroche dans le continuum de dynamiques spatiales et temporelles, élaborer des ancrages pour des suivis d'observations des dynamiques elles-mêmes, mais également de leur perception et de leur gestion. L'indicateur a une visée opérationnelle, il ambitionne de guider l'action et mesurer ses effets, tangibles (modification des paysages) comme immatériels (sentiment de liberté, d'oppression...).

Avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), la définition des objectifs de qualité paysagère est devenue une obligation pour les autorités compétentes. La définition d'objectifs de qualité paysagère est à formuler dans une stratégie opérationnelle au travers des plans de paysage, des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou encore les chartes de Parcs Naturels Régionaux (PNR). Pour les deux derniers documents, l'évaluation environnementale est une obligation réglementaire avec à l'appui des indicateurs qui permettent de la réaliser.

En 2007, est organisé un séminaire européen sur les indicateurs de paysage par l'observatoire du paysage de la Catalogne (Observatori del Paisatge, 2009), des expérimentations issues du Royaume-Uni, de la Hollande, de l'Italie et de la France sont exposées. La plupart d'entre elles élabore des idées d'indicateurs génériques (notamment en Italie et en Catalogne) avec comme ambition de servir les politiques publiques.

Les indicateurs concernant la dimension sociale des paysages ont une place importante dans les échanges avec l'exemple d'une enquête allemande sur la

tranquillité comme facteur de qualité paysagère (Haggett et al., 2009) ou encore une enquête hollandaise basée sur la compréhension des critères qui influent sur l'appréciation paysagère des habitants (Farjon et al., 2009).

L'Observatoire du paysage Suisse (OPS) est l'une des institutions les plus avancées sur le sujet avec 36 indicateurs existants. En 2012, l'OPS réalise une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de 2 814 habitants pour évaluer la perception de la beauté du paysage à l'échelle nationale et pour évaluer la qualité paysagère dans l'environnement résidentiel à l'échelle des districts (Kienast et al., 2015 ; OFEV, 2017).

De la même manière, en 2014, Scotland's People and Nature Survey a réalisé une enquête sociale auprès des Écossais pour d'une part connaître la perception des écossais concernant les paysages de la nation et d'autre part la qualité paysagère à l'échelle locale.

Depuis 2016, la question des indicateurs de paysages émerge en Bretagne. De 2016 à 2017, plusieurs ateliers avec les acteur·rice·s du paysage ont permis de structurer un cadre générique pour définir des catégories d'indicateurs. Par la suite, différents travaux universitaires ont affiné des propositions d'indicateurs et élaboré la structure des données (OEB, 2021). Depuis 2018, le projet est porté collectivement avec des rencontres régulières. Plusieurs principes ont été débattus et arrêtés. Outre leur caractère à la fois scientifiques et opérationnels, les indicateurs de paysage se construisent à plusieurs échelles territoriales avec :

- Des indicateurs régionaux si possible déclinables aux échelles locales ;
- Des indicateurs locaux transférables si possible à l'échelle régionale.

Pour les acteur·rice·s de la connaissance paysagère, trois enjeux se dégagent du projet :

1. Capitaliser les expériences et formaliser des indicateurs de paysage avec les données existantes : plans de paysage, OAP, objectifs de qualité paysagère, etc.
2. Lancer de nouveaux chantiers pour enrichir la connaissance paysagère : représentations sociales sur les paysages, représentations culturelles, fenêtres paysagères, etc.
3. Spatialiser la donnée par le biais d'un outil cartographique.

Soutenue par la DREAL Bretagne, la Région Bretagne, l'Université Rennes 2, le Ministère de la transition écologique et le Conseil de l'Europe, le séminaire de coopération régionale transfrontalière intitulé « vers un paysage de qualité : pour qui ? Comment ? » a été co-organisé par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et le laboratoire ESO-Rennes les 12 et 13 mai 2022 à l'université Rennes 2.

Cette rencontre avait pour but d'aider aux réflexions en matière de méthodes, de cadres conceptuels et de résultats sur l'élaboration d'une enquête régionale sur les représentations paysagères habitantes (OEB, 2022). Les résultats de cette dernière devront, ensuite, faire l'objet d'indicateurs sociaux à l'échelle de la région Bretagne.

Les objectifs de la rencontre étaient pluriels :

- Rendre compte des différentes enquêtes qui ont eu lieu en Bretagne et qui sont en lien avec les paysages (tourisme, santé, etc.).
- Rendre compte des différentes méthodes pour mener une enquête sur les représentations paysagères habitantes.
- Rendre compte des différentes expériences qui ont permis la création d'indicateurs sociaux à partir d'enquêtes de terrain.

In fine, trois échelles d'analyse sont envisagées:

- l'échelle régionale pour connaître les résultats des enquêtes thématiques ;
- l'échelle nationale et celle des autres régions françaises où des enquêtes ont été menées spécifiquement sur les paysages ;
- l'échelle des régions transfrontalières où les résultats d'enquêtes paysagères ont permis l'élaboration d'indicateurs sociaux.

Par ailleurs, cette rencontre avait pour objectif de mettre en perspective les finalités de l'enquête avec les enjeux opérationnels sur les territoires : quels liens avec les atlas de paysage et les autres atlas sur les territoires ? les plans de paysage ? les SCoT ?

Comment l'enquête pourra-t-elle servir à une meilleure qualité paysagère ?
Comment le paysage peut-il devenir un levier du politique ?

Ces deux jours ont permis de réunir onze textes pour garder en mémoire les discussions.

Dans un premier temps, les propositions de Maguelonne Déjeant-Pons et d'Émilie Fleury-Jägerschmidt éclairent respectivement sur la question de la qualité paysagère dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et sur la dimension sociale du paysage dans la politique nationale française.

Par la suite, quatre textes mettent en lumière l'apport des enquêtes sociales dans la compréhension des paysages des habitants.

Benoît Feidel interroge le rapport affectif à l'espace et propose de construire des enquêtes sur les paysages à partir du paradigme relationnel.
Alain Guglielmetti présente les résultats qualitatifs de l'enquête occitane réalisée en 2019 auprès des habitants et amorce la notion de valeur paysagère.

Les deux textes suivants, celui de Gilles Rudaz et de Flurina Wartmann, puis celui de Neville Makan, présentent respectivement les programmes d'observation des paysages en Suisse et en Écosse. Chacun des programmes a construit une enquête habitante et a développé des indicateurs sociaux sur les paysages.

En troisième partie, les enquêtes sociales sont étudiées au prisme des atlas. Pere i Sala Martí montre comment, à partir des enquêtes en Catalogne et en Andorre, l'Observatoire du paysage de Catalogne a pu construire des atlas de paysage à enjeux.

Aussi, Blandine Resseguier expose la méthode pour revisiter l'atlas du paysage d'Isère à partir de l'exploitation de la dimension sociale.

Enfin Brieuc Bisson nous donne à comprendre le projet de l'atlas social de l'aire urbaine de Rennes qui pourrait développer la thématique « paysage ».

La quatrième partie est consacrée aux méthodes et aux résultats de deux enquêtes bretonnes, l'une sur le baromètre Santé-environnement avec Patricia Bédague et l'autre, sur le tourisme avec la contribution de Jessica Viscart. Ces deux expériences sont également l'occasion de s'interroger sur la transversalité du paysage en ouvrant à d'autres thématiques déjà explorées.

Outre lesdites actes, les deux jours de séminaire ont été filmés et sont en replay à l'adresse suivante :

<https://www.lairedu.fr/collection/ssc/seminaire-vers-un-paysage-de-qualite-pour-qui-comment/>

Bibliographie

Conseil de l'Europe, 2000, *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage*, Florence.

Farjon H., Van der Wulp N., 2009, « Programa de seguiment de la perceció i l'apreciació del paisatge als Països Baixos », in Observatori del Paisatge (dir.), *Indicators de paisatge. Reptes i perspectives*, Observatori del Paisatge de Catalunya, Barcelona, pp. 207-219.

Haggett C., Fuller D., Dunsford H., 2009, « La tranquil·litat com a indicador de la qualitat del paisatge », in Observatori del Paisatge (dir.), *Indicators de paisatge. Reptes i perspectives*, Observatori del Paisatge de Catalunya, Barcelona, p. 249-274.

Kienast F., Frick J., Maarten J. Van S., Hunziker M., 2015, « The Swiss Landscape Monitoring Program – A comprehensive indicator set to measure landscape change », *Ecological Modelling*, n°295, p. 136-150.

Luginbühl Y., 2012, *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*, Paris, CNRS éd., 432 p.

Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2021, Co-construire des indicateurs de paysage en Bretagne. <https://bretagne-environnement.fr/des-indicateurs-de-paysage-en-bretagne-projet>

Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2022, Enquêter sur les paysages bretons. <https://bretagne-environnement.fr/enqueter-paysages-bretons-projet>

Observatori del Paisatge (dir.), 2009, *Indicators de paisatge. Reptes i perspectives*, Observatori del Paisatge de Catalunya, Barcelona, 367 p.

Office fédéral de l'environnement OFEV, 2017, Mutation du paysage, résultats du

programme de monitoring Observation du paysage Suisse (OSP), 72 p.

Spratt D., Dunlop I., 2019, *Existential climate-related security risk: A scenario approach*, Breakthrough, National Centre for Climate Restoration.

Wascher D., 2004, « Landscape-indicator development : steps towards a European Approach » in Jongman R.H.G (dir.), *The New Dimensions of the European Landscapes*, Dordrecht, Springer, 237-252 p.

Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2021, Co-construire des indicateurs de paysage en Bretagne. <https://bretagne-environnement.fr/des-indicateurs-de-paysage-en-bretagne-projet>

Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2022, Enquêter sur les paysages bretons. <https://bretagne-environnement.fr/enqueter-paysages-bretons-projet>

Observatori del Paisatge (dir.), 2009, *Indicators de paisatge. Reptes i perspectives*, Observatori del Paisatge de Catalunya, Barcelona, 367 p.

Office fédéral de l'environnement OFEV, 2017, Mutation du paysage, résultats du programme de monitoring Observation du paysage Suisse (OSP), 72 p.

Spratt D., Dunlop I., 2019, *Existential climate-related security risk: A scenario approach*, Breakthrough, National Centre for Climate Restoration.

Wascher D., 2004, « Landscape-indicator development : steps towards a European Approach » in Jongman R.H.G (dir.), *The New Dimensions of the European Landscapes*, Dordrecht, Springer, 237-252 p.



CADRAGE JURIDIQUE



LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE : *POUR UN PAYSAGE DE QUALITÉ*



Par Maguelonne Déjeant-Pons,

Chef de la Division paysage, environnement, risques majeurs du Conseil de l'Europe
Secrétaire exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage
maguelonne.dejeant-pons@coe.int

*Pour Laurence Le Dû-Blayo et Caroline Guittet,
qui font bouger les lignes du grand horizon du paysage*

« Le paysage ...
*participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans **culturel, écologique, environnemental et social**, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'**emplois** ;*
*... concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel ..., contribuant à l'**épanouissement des êtres humains...***
*... est partout un élément important de la **qualité de vie des populations** : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;*
*... constitue un élément essentiel du **bien-être individuel et social**, et ... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».*
Préambule de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage.

Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000, la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage ([STE n°176](#)) – initialement intitulée Convention européenne du paysage – a été ouverte à

la signature des Etats européens à Florence le 20 octobre 2000. Un Protocole portant amendement à la Convention ([STCE n° 219](#)) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, ouvrant la Convention à des États non européens qui souhaiteraient y adhérer. À ce jour, 40 États membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée.

Premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, la Convention répond aux grands enjeux en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit dans une perspective de développement durable. Elle apporte une contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en ce qui concerne notamment les Objectifs 3 (Bonne santé et bien-être), 11 (Villes et communautés durables) et 15 (Vie sur terre).

Ses États signataires se sont déclarés « soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement », en considérant également la dimension culturelle du paysage.

La Convention considère que les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et plus généralement les changements économiques mondiaux ont en effet très fréquemment conduit à une dégradation, à une banalisation ou à une transformation des paysages. Elle relève notamment que de nombreuses zones rurales et périurbaines ont connu et continuent de connaître des transformations profondes et doivent faire l'objet d'une plus grande attention de la part des autorités comme du public.

Le paysage est le résultat concomitant de multiples actions de transformation dues à de nombreux acteurs intervenant sur les dynamiques territoriales de manières variées et à des échelles de temps et d'espace différentes. Ces interventions peuvent résulter de l'action des pouvoirs publics qui réalisent des projets de grande ampleur ou d'actions individuelles, qui peuvent s'effectuer sur un espace de dimension restreinte. Si chaque citoyen doit contribuer à préserver la qualité de paysages vivants et riches de leurs valeurs tant naturelles que culturelles, les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir le cadre général permettant d'assurer cette qualité.

La Convention établit des principes juridiques généraux guidant l'adoption de politiques nationales concernant le paysage et le développement de la coopération internationale en la matière.

1. Pour qui ?

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage souligne l'importance du paysage à l'échelle mondiale en tant que composante essentielle du cadre de vie

des êtres humains. Elle relève que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour « chacun ».

La qualité du paysage est aussi déterminante pour les espèces animales et végétales. La Convention indique avoir à l'esprit les conventions internationales relatives à la biodiversité : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 19 septembre 1979) et Convention sur la diversité biologique (Rio, 5 juin 1992). Ainsi, elle prolonge et complète ces conventions.

Les États membres du Conseil de l'Europe, signataires de la Convention ont reconnu que « la qualité et la diversité » des paysages constituent une ressource commune pour la protection, la gestion et l'aménagement de laquelle il convient de coopérer.

Les individus et les sociétés

La Convention indique que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être « individuel et social ».

La Recommandation CM/Rec(2017)7 sur la contribution de la Convention à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable recommande aux gouvernements des États parties à la Convention de considérer l'importance de la qualité et de la diversité des paysages, « autant pour l'esprit et le corps « des êtres humains que pour les sociétés », dans les réflexions et travaux consacrés aux droits de l'homme et à la démocratie, dans une perspective de développement durable.

Les générations présentes et futures.

La Recommandation CM/Rec(2017)7 recommande aux gouvernements des États parties à la Convention d'inscrire les politiques du paysage dans la durée,

afin qu'elles tiennent compte du cadre de vie commun aux « générations présentes et futures ».

Les populations, « partout »

La Convention indique que le paysage est « partout » un élément important de la qualité de vie des populations : « dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ».

La Recommandation CM/Rec(2017)7 recommande aux gouvernements des États parties à la Convention de développer les politiques du paysage « sur l'ensemble du territoire », afin que les populations puissent profiter de leur cadre de vie « dans la dignité et sans discrimination ». Elle leur recommande de veiller à ce que les politiques du paysage répondent à « l'idéal du vivre ensemble », notamment dans des sociétés culturellement diverses.

2. Comment ?

Reconnaître juridiquement le paysage

La Convention définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Elle prévoit que chaque Partie s'engage « à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ». Le paysage est reconnu indépendamment de sa valeur exceptionnelle, considérant que toutes les formes de paysage conditionnent la qualité du cadre de vie des citoyens et méritent d'être prises en compte dans les politiques paysagères.

Le champ d'application de la Convention couvre l'ensemble du territoire des Parties et s'applique aux espaces tant naturels qu'urbains et périurbains, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou maritimes. Elle ne concerne pas uniquement les paysages remarquables, mais aussi les paysages « ordinaires », du quotidien, et les espaces dégradés qu'il s'agit de restaurer. Le paysage forme ainsi un tout, dans lequel les éléments constitutifs doivent être considérés . manière simultanée, dans leurs interrelations.

La Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention relève :

Le concept de paysage tel qu'énoncé par la convention est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un 'bien' (conception patrimoniale du paysage) et le qualifient (paysage 'culturel', 'naturel', etc.) en le considérant comme une partie de l'espace physique. Ce nouveau concept exprime au contraire la volonté d'affronter de façon globale et frontale le thème de la qualité des lieux où vivent les populations, reconnue comme condition essentielle pour le bien-être (compris aux sens physique, physiologique, psychologique et intellectuel) individuel et social, pour un développement durable et comme ressource favorisant les activités économiques.

Suivre une « approche paysagère »

La Recommandation CM/Rec(2008)3 énonce une Proposition de texte destinée à orienter les autorités publiques dans la mise en œuvre de la Convention. Ce texte stipule qu'un ministère désigné au

au niveau national : a en charge la mise en œuvre de la politique du paysage et la coordination interministérielle en la matière ; organise la concertation avec la société civile et l'évaluation des politiques paysagères au sein d'une instance ad hoc ; et élabore et révisé régulièrement, en collaboration avec les autres ministères et avec la participation du public, une stratégie nationale paysagère qui formule les principes directeurs de la politique du paysage en précisant les orientations et les objectifs poursuivis en vue de protéger, gérer et aménager les paysages. Il est prévu que cette stratégie devrait être rendue publique et que les ministères dont les activités influent sur les paysages devraient se doter de services chargés de la mise en œuvre de la politique paysagère dans le cadre de l'exercice de leurs compétences et rendre compte régulièrement de cette politique. Il est également indiqué que les autorités régionales et locales devraient se doter de personnel compétent en matière de paysage afin de mettre en œuvre la politique paysagère dans les domaines relevant de leurs compétences, et qu'ils devraient prendre en compte le paysage à leur niveau territorial respectif. La politique du paysage est ainsi une responsabilité partagée entre l'autorité nationale et les autorités régionales et locales, conformément au principe de la subsidiarité.

L'approche paysagère se fonde sur les principes généraux qui suivent.

- Prendre en considération le territoire tout entier

La Convention s'applique à l'ensemble du territoire et couvre les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle porte

tant sur les espaces terrestres que sur les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne les paysages pouvant être considérés comme remarquables, les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

- Reconnaître le rôle fondamental de la connaissance

L'identification, la caractérisation et la qualification des paysages constituent la phase préliminaire de toute politique du paysage. Elles impliquent une analyse du paysage aux plans morphologique, archéologique, historique, culturel et naturel, et de leurs interrelations, ainsi qu'une analyse des transformations. La perception du paysage par les populations, tant dans son évolution historique que dans ses significations récentes, devrait être également analysée.

- Promouvoir la sensibilisation

L'implication active des populations suppose que la connaissance spécialisée soit accessible à tous, c'est-à-dire qu'elle soit mise à disposition de façon aisée et qu'elle soit structurée et présentée de façon à être comprise même par les non-spécialistes.

- Formuler des stratégies pour le paysage

Chaque niveau administratif (national, régional et local) est amené à formuler des stratégies pour le paysage, spécifiques et/ou sectorielles, dans le cadre de ses compétences. Celles-ci s'appuient sur les moyens et institutions, qui, coordonnés dans le temps et l'espace, permettent la programmation de la mise en œuvre des politiques. Les différentes stratégies devraient être liées entre elles par les objectifs de qualité paysagère.

– *Intégrer le paysage dans les politiques territoriales*

La dimension paysagère devrait être intégrée dans l'élaboration de toutes les politiques qui concernent la gestion du territoire, aussi bien générales que sectorielles, afin de mener à des propositions permettant d'accroître la qualité de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.

– *Intégrer le paysage dans les politiques sectorielles*

Le paysage devrait être pris en compte par des procédures appropriées permettant d'intégrer systématiquement la dimension paysagère dans toutes les politiques qui influencent la qualité des lieux. L'intégration concerne aussi bien les différents organismes et les services administratifs de même niveau (intégration horizontale) que les différents organismes administratifs appartenant à des niveaux différents (intégration verticale).

– *Mettre en œuvre la participation du public*

Toutes les actions entreprises pour la définition, la réalisation et le suivi des politiques du paysage devraient être précédées et accompagnées de procédures de participation du public et des acteurs concernés, afin que ces derniers jouent un rôle actif dans la formulation des objectifs de qualité paysagère, dans leur mise en œuvre et dans leur suivi.

– *Respecter les objectifs de qualité paysagère*

Chaque intervention ou projet d'aménagement devrait respecter les objectifs de qualité paysagère. Ils devraient en particulier améliorer la qualité paysagère ou, du moins, ne pas

provoquer son amoindrissement. En conséquence, il serait nécessaire d'évaluer les effets des projets, quelle que soit leur échelle, sur les paysages et de définir des règles et instruments pour répondre à ces effets. Chaque intervention ou projet d'aménagement devrait être non seulement compatible mais aussi appropriée aux caractères des lieux.

– *Développer l'assistance mutuelle et l'échange d'informations*

L'échange d'informations, la circulation des théories, des méthodologies et des expériences, entre les spécialistes du paysage, comme l'enseignement apporté par ces expériences sont fondamentaux pour favoriser l'ancrage social et territorial et l'accomplissement des objectifs de la Convention.

Utiliser des instruments – ou des « leviers » – d'action

La Recommandation [CM/Rec\(2008\)3](#) note qu'il conviendrait, pour mettre en œuvre les politiques du paysage, de prévoir un processus général de planification et d'aménagement qui devrait utiliser des instruments spécifiques et prévoir l'intégration de la dimension paysagère dans les instruments sectoriels. Il devrait être fondé à la fois sur des principes généraux au niveau national, même si l'on prévoit une décentralisation, et sur une articulation des compétences à plusieurs niveaux et plusieurs types d'instruments de mise en œuvre. Des outils sont déjà mis en œuvre dans plusieurs Etats et chacun d'eux peut inspirer soit la création d'outils nouveaux, soit l'amélioration d'outils existants.

Les principales catégories d'outils sont les suivantes :

- la planification paysagère : plans d'études de paysages intégrés dans la planification du territoire ;
- l'intégration du paysage dans les politiques et les instruments sectoriels ;
- les chartes, les contrats et les plans stratégiques partagés ;
- les études d'impact sur le paysage ;
- les lieux et les paysages protégés ;
- les rapports entre le paysage et les règlements relatifs au patrimoine culturel et historique ;
- les ressources et le financement ;
- les prix du paysage ;
- les observatoires des paysages, les centres et les instituts ;
- les rapports sur l'état du paysage et les politiques paysagères ;
- les paysages transfrontaliers.

En ce qui concerne les études d'impact sur le paysage, la Recommandation relève que les procédures d'études d'impact - étude d'impact environnementale (EIE) et évaluation stratégique environnementale (ESE) - prévues par l'Union européenne pour évaluer les conséquences des projets d'aménagement sur l'environnement constituent des instruments très utiles pour étudier les effets directs et indirects des projets sur les lieux et pour préciser les mesures envisagées afin d'éviter ou de réduire ces effets, si nécessaire, et que ces procédures pourraient être aussi utilisées dans des Etats non membres de l'Union européenne. Elle constate cependant une fréquente insuffisance dans les modalités d'analyse et d'évaluation de la dimension paysagère, souvent considérée comme une thématique sectorielle s'ajoutant aux

composantes environnementales (air, eau, terre), et traitée au moyen d'indicateurs quantitatifs. La Recommandation souligne la nécessité de réaliser une véritable évaluation qualitative des effets des projets d'aménagement sur le paysage, un changement dans le contenu des procédures devant permettre de réaliser une lecture globale et intégrée des lieux à travers les différents points de vue. L'introduction des objectifs de qualité paysagère (plans du paysage, plans d'aménagement du territoire avec des contenus paysagers, etc.) dans les études d'impact apparaît ainsi indispensable pour d'aboutir à des projets cohérents.

La Recommandation considère la nécessité de prévoir des interventions d'atténuation et de compensation des éventuels effets négatifs des projets de transformation sur les lieux, du point de vue du paysage et de l'environnement (intégration des deux points de vue).

Elle constate par ailleurs que les principes directeurs de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) permettent d'estimer et de vérifier les plans et les programmes d'aménagement du territoire, puisque cette méthode se fonde sur une prise en compte globale du paysage et de sa capacité de tolérance aux transformations envisagées.

En ce qui concerne les évaluations des effets paysagers des interventions non soumises à étude d'impact, la Recommandation prévoit que tous les projets de transformation, de n'importe quel type, généralement à une échelle locale, devraient tenir compte des problèmes de la qualité paysagère des lieux.

Cette évaluation devrait contribuer aux prises de décision des organismes administratifs, éduquer et habituer les techniciens, administrateurs et particuliers à tenir compte de la dimension paysagère dès l'engagement du processus de définition des projets.

La Recommandation note qu'il convient de définir une procédure spécifique pour l'évaluation paysagère de tous les projets pour lesquels une autorisation administrative est prévue – mais qui ne sont pas encore soumis à l'EIE ou à l'ESE. La documentation demandée et la procédure ne devrait pas être trop onéreuses et techniquement compliquées. L'évaluation des effets paysagers devrait être conçue indépendamment du projet d'équipement ou de construction et donner lieu à une documentation et à une procédure spécifique, tout en permettant une analyse globale et intégrée des rapports entre les lieux concernés et le projet de transformation.

La documentation devrait :

- montrer la manière dont le projet est introduit dans les différents contextes (le contexte « proche » du projet (les abords), et les contextes, « à mi-chemin » et « lointain », qui comportent des problèmes de visibilité et d'intervisibilité des lieux dans les territoires les plus vastes ; le raccord avec les matériaux, les couleurs, les techniques de construction ; l'impact sur les aspects biotiques et abiotiques ;
- présenter l'état des lieux et des contextes avant de réaliser les travaux ; démontrer la cohérence entre les caractéristiques du projet et les contextes ; simuler l'état des lieux après

- démontrer la conformité du projet par l'intervention ; rapport aux objectifs de qualité paysagère des instruments de planification et d'aménagement paysager (plans, chartes, etc.), lorsqu'ils existent ;
- évaluer les effets des transformations proposées sur les lieux et introduire, si nécessaire, des mesures d'atténuation qui garantissent le maintien d'une bonne qualité paysagère des lieux et des mesures de compensation contribuant à la qualité environnementale.

Dans le cadre de l'Union européenne, la Directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la Directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement se réfère en ces termes à la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (point 16) :

Afin de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel, qui comprend les sites historiques urbains et les paysages, qui font partie intégrante de la diversité culturelle que l'Union s'est engagée à respecter et à promouvoir, conformément à l'article 167, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les définitions et principes énoncés dans les conventions du Conseil de l'Europe en la matière, en particulier la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique du 6 mai 1969, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe du 3 octobre 1985, la Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000 et la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société du 27 octobre 2005, peuvent être utiles. Afin de mieux préserver le patrimoine

historique et culturel et le paysage, il importe d'examiner les incidences visuelles des projets, à savoir la modification de l'apparence ou de la zones urbaines, dans le cadre des évaluations des incidences sur l'environnement.

Conclusion

Il convient de poursuivre « l'ancrage » du paysage dans la dynamique du développement durable.

Trois recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dessinent les pistes du futur :

1) La Recommandation CM/Rec(2021)12 L'intégration de la dimension du paysage dans les politiques sectorielles indique :

« Le Comité des Ministres, ... Souhaitant: ... contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ... Recommande aux Parties à la convention, et aux autres États qui le souhaiteraient :

1. d'intégrer systématiquement la prise en compte de la dimension du paysage dans les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur la qualité et la diversité du paysage ;

2, de veiller ainsi à ce que les politiques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les politiques concernant les infrastructures, les constructions, la gestion de l'eau, l'énergie, l'économie, l'emploi, ainsi que les politiques environnementale, agricole, sociale, éducative, de santé, de sport, culturelle et touristique, prennent en considération les valeurs et fonctions du paysage ;

3. de considérer que l'intégration de la dimension du paysage dans les politiques sectorielles concerne aussi bien les organismes et services administratifs de même niveau (intégration horizontale) que ceux appartenant à des niveaux différents (intégration verticale). »

2) La Recommandation CM/Rec(2017)7 sur la contribution de la Convention à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable recommande aux gouvernements des États parties à la Convention :

« h. d'inscrire le « paysage », tel que défini par la Convention, dans les indicateurs du développement durable ayant trait aux questions environnementales, sociales, culturelles et économiques. »

3) La Recommandation CM/Rec(2021)9 Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux recommande aux gouvernements des États parties à la Convention :

« 2. d'encourager les autorités publiques à élaborer, avec la participation des acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, des textes cadres de référence (chartes, conventions, déclarations) destinés à promouvoir un développement durable et harmonieux dans le respect de la qualité et de la diversité des paysages. »

Un exemple de texte cadre de référence « Développement durable et paysage » est présenté en annexe à cette recommandation. Ce texte se veut une source d'inspiration pour les autorités publiques – au niveau national, régional ou local –, qui souhaitent mobiliser les

acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, en se fondant sur les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage. Il s'inscrit dans une démarche volontaire.

Cadre de vie de l'être humain, grand cadre de la Vie, le paysage est déterminant pour la condition humaine. Elle y puise sa nourriture, sa respiration et son inspiration. Dès lors, sa responsabilité est grande, puisqu'il lui appartient d'en guider les transformations pour son bien, celui de ses descendants, et celui des espèces qui peuplent la planète.

Il lui appartient de prendre en considération les interrelations d'échelle et de temps pour décider de créer des paysages de guerre ou de paix, des paysages de désolation ou de prospérité, des paysages d'enfer ou de paradis !

D'une palette de couleurs infinies, le paysage reflète la richesse et la beauté du monde.

LA DIMENSION SOCIALE DANS LA POLITIQUE PAYSAGÈRE NATIONALE



Par **Émilie Fleury-Jägerschmidt**,

DHUP/QV2, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Ministère de la transition écologique

emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr

Au nom du ministère de la transition écologique, je tiens avant tout à remercier L'OEBet le laboratoire ESO-Rennes de cette initiative.

La mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe encourage ces dynamiques de coopération transfrontalière, et je salue la présence de Maguelonne Déjeant-Pons à ces journées.

Vous nous offrez une nouvelle occasion de croiser nos regards sur la question paysagère, et je me réjouis de retrouver les représentants des Parties, cher-e-s collègues, pour œuvrer ensemble à la création de l'enquête bretonne sur les représentations paysagères en prenant appui sur vos retours d'expériences aux échelles internationales et régionales.

C'est aussi pour le ministère de s'interroger sur nos modes de faire pour nourrir les orientations nationales de vos pratiques sur le terrain de sorte à ce que la politique du paysage s'ancre véritablement dans les territoires. C'est d'autant plus nécessaire que le paysage fait partie des Droits de l'homme et la dimension sociale est intrinsèque de sa définition, de son objet, de sa mise en œuvre. Aborder la dimension sociale, c'est comprendre la relation qu'entretient la population au paysage qu'elle soit sociale, historique ou culturelle.

C'est aussi reconnaître l'impact du cadre de vie sur les populations, qu'il soit subi ou choisi, de ce que cela renvoie dans la relation aux autres, et dans la relation au monde

Lier ces approches, immatérielle et matérielle, c'est toute l'ambition conférée à la démarche paysagère. Elle implique le croisement des regards sur un même territoire, pour dépasser la somme des visions individuelles et les intérêts particuliers pour mettre l'intérêt général au cœur de la pensée territoriale. D'ailleurs, la mission Paysage du ministère de l'Environnement, écrivait déjà en 1992 au sujet des Plans de paysage, au sens du parti d'aménagement, il « doit servir à exprimer dans l'espace la qualité du projet social, technique et culturel que se donne la société concernée. Il est également l'expression du niveau de cette société à travers le partenariat obtenu » [1]. Ce point de vue pose les fondations de la politique du paysage et de l'esprit qui l'anime encore aujourd'hui, 30 ans plus tard. Il rappelle aussi que « Pour profiter du capital paysager légué par les générations précédentes, pour que la population puisse y vivre de façon agréable et éventuellement en tirer des revenus d'une façon durable, il est nécessaire de réinvestir en faveur de sa qualité ».

Ce postulat est d'une étonnante modernité. Il se fait aujourd'hui l'écho de la recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention sur le Paysage portant sur « Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux » de novembre 2021 [2]. Elle engage chaque Partie à la convention à considérer « l'importance du paysage au regard des questions liées à la santé, à l'alimentation, à l'urbanisme et à l'énergie, et la nécessité de faire face aux défis résultant du changement climatique, de la pollution de l'eau et de l'air, de la dégradation des sols agricoles et forestiers, de l'artificialisation des terres, et de la disparition des espèces vivantes ». Cette recommandation considère les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés et confère au paysage un rôle majeur pour y répondre, eu égard au Programme de Développement durable [3] et aux Accords de Paris sur le climat [4]. En annexe, le texte cadre invite tous les décideurs à associer la population pour qu'ensemble nous œuvrons aux transitions des territoires.

Le ministère de l'Écologie a d'ailleurs consacré des journées nationales du paysage en 2017, pour saisir ces « Perceptions et représentations sociales des paysages » [5]. Elles visaient à questionner la perception collective du territoire et l'acte d'aménagement co-construit. Ceci « au lendemain » d'un nouveau corpus législatif qui introduit la définition du paysage consacrée par le Conseil de l'Europe, reconnaît les atlas de paysages, fixe les objectifs de qualité paysagère et crée le titre de paysagiste concepteur [6].

Et ces moyens conférés à la démarche paysagère intègrent tous cette dimension sociale :

- Dans les plans de paysages par exemple, les représentations sociales sont portées de manière opérationnelles. Cette approche permet de déconstruire progressivement des pratiques d'aménagement pour faire émerger un projet fondé sur les aspirations sociales et viable pour les ressources du territoire. Depuis 2013, ce sont près d'une centaine de collectivités lauréates à l'appel à projet Plans de paysages qui sont accompagnées par les services de l'État. Autant d'expériences qui attestent du champ des possibles ;

- De même, pour les atlas de paysages dont la méthode d'élaboration précise des modalités, notamment celle de saisir les représentations sociales associées à un paysage pour le qualifier. Ceci pour guider qualitativement les choix d'aménagement et développer des projets qui soient complètement adaptés à l'identité de ces espaces et à leurs capacités ;

- Puis, les Observatoires Photographiques du Paysage, qui, au cours de leur évolution, se sont attachés à faire de la population un parti prenant de cet outil d'évaluation des transformations de leur cadre de vie ;

- Enfin, l'évolution du titre des paysagistes concepteurs témoigne, elle aussi, de cette ambition de lier leurs savoir-faire à l'animation et à la pédagogie avec la mobilisation de la médiation paysagère pour rapprocher le paysage au projet de société.

C'est dans cette pensée que nous continuons d'entreprendre la rénovation de nos outils nationaux pour leur conférer plus de capacité d'action.

Un premier chantier national a été lancé en 2020 pour interroger l'efficacité des atlas de paysages. Une enquête

complétée d'une investigation numérique ont permis de recueillir l'expression de plus 200 acteurs issus des collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels et associatifs. Les résultats convergent vers la nécessité de moderniser la méthode nationale de la connaissance des paysages pour en faire un support d'aide à la décision pour les élus locaux, tant dans l'élaboration de la stratégie d'aménagement que dans la planification territoriale [7]. Parmi les évolutions proposées figure celle d'activer davantage « la capacité participative de l'atlas de paysages autour des usages et du cadre de vie ». Cette donnée est plébiscitée par 81% des enquêtés qui la place comme nouvel enjeu central [8]. Mais si les répondants s'accordent sur son importance, ses modalités de réalisation font encore débat.

D'ailleurs, le thème de ce séminaire pointe bien tout l'enjeu qui nous anime encore aujourd'hui « vers un paysage de qualité : pour qui ? Comment ? ». Et la perspective de création d'un indicateur social dont la visée opérationnelle ambitionne de guider l'action, va dans le bon sens.

Penser l'espace en ayant conscience des évolutions de notre monde doit nous mobiliser tous. C'est ce que nous rappelle le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans la dernière publication de son rapport consacrée aux préconisations pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Pour la première fois, un chapitre est consacré aux solutions relatives à un changement de mode de vie plus sobre.

Ces journées sont justement l'occasion privilégiée de penser ces évolutions et cette urgence, de découvrir des projets exemplaires et de réaffirmer le rôle clé

que doivent jouer nos paysages dans la conduite des transitions écologiques.

La région Bretagne ouvre la voie à l'expérimentation en investiguant cette dimension sociale du paysage pour trouver à la mesurer et à agir en conséquence. Nous serons attentifs à vos avancées, particulièrement au lien à opérer avec l'établissement d'un nouveau référentiel national de la connaissance des paysages.

Notes bibliographiques

[1] Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages, Point de vue de la mission du Paysage sur les Plans de paysage, 11 septembre 1992.

[2] Le Rapport « Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux » a été préparé par M. Régis Ambroise, en qualité d'expert du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne. Il est disponible à l'adresse suivante.

https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectid=0900001680a4a168

[3] Se référer à ce lien :

<https://www.coe.int/fr/web/programmes/un-2030-agenda>

[4] En savoir plus :

<https://www.gouvernement.fr/action/la-conference-de-paris-sur-le-climat>

[5] Journée des paysages – Journée 1 : Perceptions et représentations sociales des paysages, MTE/CGDD, 11 janvier 2017

[6] Loi n°2016-1087 du 8 août 2016

[7] MTE/DGALN, février 2012, Synthèse des enseignements de l'enquête nationale, « Atlas de paysages, un outil de connaissances en action ? », 24 p.

[8] Idem, p. 12.



CE QUE LES ENQUÊTES DISENT SUR LES PAYSAGES DES HABITANTS



LE RAPPORT AFFECTIF À L'ESPACE. LE PAYSAGE OU LE RAPPORT SENSIBLE AUX TERRITOIRES



Par Benoît Feildel

Maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme

Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés

benoit.feildel@univ-rennes2.fr

La question du rapport affectif, et ses multiples déclinaisons autour notamment des sensibilités, des sentiments et des émotions, se présente aujourd'hui comme un nouvel enjeu de la production et de l'organisation des espaces. S'inscrivant dans le mouvement de revalorisation, en sciences humaines et sociales en particulier, d'un registre longtemps exclu du domaine de la scientificité (Ansart, 1983), ce retour en grâce que d'aucuns ont pu qualifier de nouveau « tournant » (Clough et Halley, 2007), n'en cache pas moins un certain nombre d'enjeux épistémologiques et méthodologiques qu'il nous semble important de souligner.

Les enseignements issus de l'exploration de la dimension affective de la relation à l'espace, nous permettent en effet de mieux comprendre l'irruption du sensible et l'importance que revêtent les différents vécus affectifs dans le domaine du paysage (Bertrand, 2020). Ils constituent également des guides précieux pour qui veut saisir le paysage compris comme le rapport sensible des sociétés à leur territoire (Bonin, 2004).

Notre rapport à l'espace est source d'affects, du moins c'est l'hypothèse que nous développons dans nos travaux (Feildel, 2010, 2013, à paraître ; Feildel et Audas, 2014 ; Feildel et Le Jeloux, 2018). Pour l'avoir expérimenté tout un chacun, il y a quelque chose qu'évoquent en nous ces lieux habités, ces espaces traversés,

visités, imaginés, quelque chose que nous éprouvons et qui suscite le désir, provoque le besoin de proximité avec ce qui polarise notre affection qu'il s'agisse de lieux particuliers, de paysages ou, plus généralement, de certains milieux tels la ville ou la campagne. Plaisir, excitation, calme, nervosité, tranquillité, ennui, irritation, ne sont dès lors que quelques expressions, quelques variations émotionnelles issues de la large gamme des affects, que nous ressentons lorsque nous éprouvons ce rapport à l'espace. Ce que nous appelons le rapport affectif à l'espace n'est ni plus ni moins que le lien d'ordre affectif envers un espace ou une certaine configuration spatiale.

Aussi simple et évidente que puisse paraître cette manifestation de notre relation à l'espace, parce que nous la partageons toutes et tous, il n'en demeure pas moins nécessaire de distinguer un état de fait, il y a certains lieux que nous apprécions et d'autres moins voire pas, des mécanismes qui en sont à la fois la cause et la conséquence, pour dépasser ce « sens commun » et ainsi mieux cerner les enjeux scientifiques du concept de rapport affectif à l'espace. En même temps que l'on mesure un intérêt grandissant pour l'affectivité, on doit également reconnaître que la diversité des voies d'approche de ces phénomènes vient quelque peu brouiller un champ d'étude encore largement en construction (Bernard, 2015).

Il est ainsi fréquent que les notions renvoyant au domaine de l'affectivité, que sont la sensibilité, l'émotion ou encore le sentiment, soient employées comme des quasi-synonymes.

La nature supposée de ces phénomènes, subjective, personnelle, intime, et étrangère à toute forme de rationalité, apparaît également comme une évidence et est prise comme un allant-de-soi. Dans bien des cas, la compréhension de l'affectivité et la justification de sa prise en compte s'arrête à la seule dimension phénoménale, aux formes extériorisées de leur expérience, à leur expression, sans que les mécanismes à l'origine de ces phénomènes et leurs implications soient explicités. L'affectivité s'en trouve réduite à une dimension essentiellement physiologique et expérientielle, d'une part, et principalement utilisée à des fins communicationnelles ou rhétoriques, d'autre part.

De notre point de vue, cette réduction est dommageable, notamment car elle passe sous silence les conditions historique, culturelle, sociale, politique qui sont parties prenantes de ces phénomènes et qui permettent de mieux éclairer la façon dont ils influencent les attitudes et les pratiques des individus, la façon dont ils irriguent le système des relations sociales et constituent la matrice des organisations spatiales.

Parler d'affectivité envers l'espace nécessite, selon nous, quelques clarifications. Il faut d'abord reconnaître que la compréhension de ces phénomènes varie à travers l'histoire. Parce que les termes de l'affectivité ne renvoient pas à une catégorie conceptuelle unifiée, leur intelligibilité demeure dépendante d'un certain nombre de conditions qui influencent en retour les différentes façons que l'on a de les éprouver et de les exprimer.

S'il est indéniable que l'expérience affective s'incarne avant tout dans le ressenti individuel, la sensibilité ayant son siège dans les organes sensoriels, les états affectifs ne constituent pas pour autant des états absolus dont le corps détiendrait le secret, comme le font remarquer les anthropologues. L'affectivité s'insère toujours dans un tissu de significations qui irrémédiablement imprègne la manière de l'exprimer et de l'éprouver (Le Breton, 1998).

Dès lors, un des enjeux conceptuels et méthodologiques réside dans le fait de ne pas céder à la tentation naturaliste. Les phénomènes de l'affectivité nécessitent d'être compris dans le contexte des conditions de leur expérience et de leur expression. L'affectivité ne prend sens que dans et par la relation, et promeut un type de relation à soi, aux autres et au monde.

Ces quelques précisions nous amènent à défendre la nécessité d'adopter le paradigme relationnel (Donati, 2004 ; Laflamme, 1995 ; Vautier, 2008) comme clé de lecture du rapport affectif à l'espace (Feildel, 2016, 2021), et par extension du paysage. Loin de constituer une évidence, la perspective relationnelle implique d'adopter une posture nouvelle, que l'on pourrait résumer concernant l'appréhension du paysage, au fait de le considérer non pas comme une réalité physique résultant de valeurs esthétiques ou affectives, mais comme une relation sensible « substantialisée », ou autrement dit, comme le nœud relationnel du rapport sensible des sociétés à leurs territoires.

Pour qui veut saisir la qualité des paysages, ce déplacement paradigmatique implique au niveau méthodologique notamment, de se donner les moyens et les appareillages

pour faire porter l'enquête moins sur les objets, individus et espaces pris isolément, que sur les indices de la relation qu'ils entretiennent – ce qui constitue un défi non moins important.

Bibliographie

Ansart P., 1983, *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'âge d'homme, 208 p.

Bernard J., 2015, « Les voies d'approche des émotions », *Terrains/Théories*, 2, p. 15.

Bertrand G., 2020, « Le paysage ou l'irruption du sensible dans les politiques d'environnement et d'aménagement », dans Bouvier J.-C., Gourc J., Pic F. (dirs.), *Sempre los camps auràn segadas resurgantas? Mélanges offerts au professeur Xavier Ravier*, Toulouse, Presses universitaires du Midi (Médiennes), p. 647-653.

Bonin S., 2004, « Au-delà de la représentation, le paysage », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 11.

Clough P.T., Halley J., 2007, *The Affective Turn: Theorizing the Social*, Duke University Press, 332 p.

Donati P., 2004, « La relation comme objet spécifique de la sociologie », *Revue du MAUSS*, 2, 24, p. 233-254.

Feildel B., 2010, *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat, Tours, Université F. Rabelais, 651 p.

Feildel B., 2013, « Vers un urbanisme affectif. Pour une prise en compte de la dimension sensible en aménagement et en urbanisme », *Noroi*, 2, 227, p. 55-68.

Feildel B., 2016, « L'émotion est ce qui nous relie. Éléments pour une approche relationnelle des phénomènes affectifs et

des dynamiques socio-spatiales », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 11, 2, p. 233-259.

Feildel B., 2021, « Faire la ville avec les affects : implications théoriques et pratiques », dans *Ces lieux qui nous affectent*, Paris, Hermann, p. 437-447.

Feildel B., à paraître, « Les émotions de la critique urbaine : les affects en jeu dans la production des espaces », dans *Actualité de la critique dans les études urbaines*, Paris, Editions de l'Oeil d'Or, p. 15.

Feildel B., Audas N., 2014, « L'affectivité et l'organisation spatiale des sociétés », dans Martouzet D. (dir.), *Ville aimable*, (Sous la dir.), Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 79-100.

Feildel B., Le Jeloux J., 2018, « L'expression et la gestion des émotions dans les projets urbains. Les dispositifs participatifs à l'épreuve des affects », dans Blondiaux L., Traïni C. (dirs.), *La démocratie des émotions*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 217-242.

Laflamme S., 1995, *Communication et émotion. Essai de microsociologie relationnelle*, Paris, L'Harmattan, 191 p.

Le Breton D., 1998, *Les passions ordinaires. Anthropologie des émotions*, Paris, Armand Colin, 223 p.

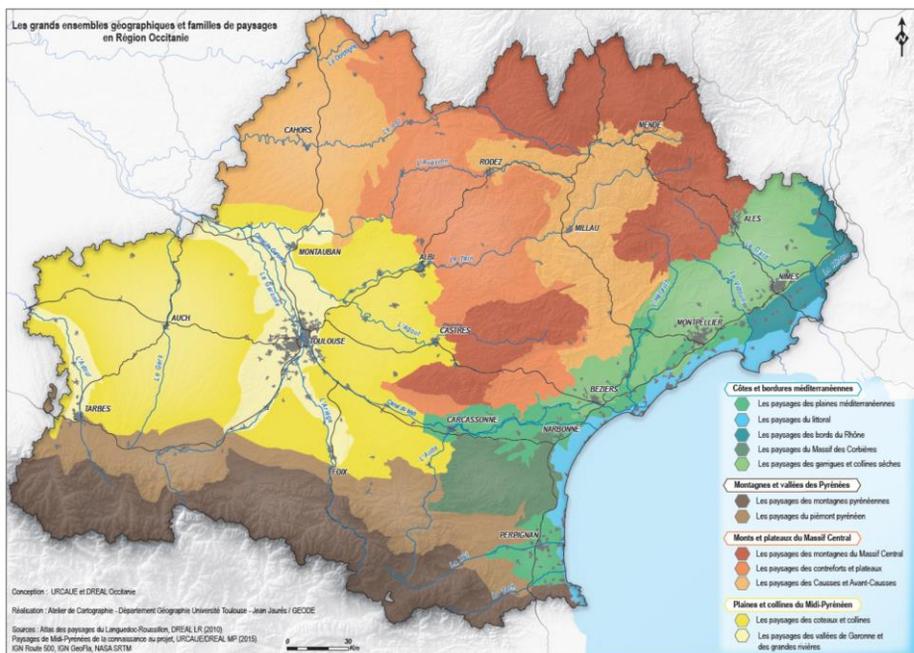
Vautier C., 2008, « La longue marche de la sociologie relationnelle », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 4, 1, p. 77-106.

DIRE MES PAYSAGES



Par Alain Guglielmetti

Chargé de mission territorial Toulouse et Muret, Référent paysage Paysagiste concepteur
Direction Aménagement / Département Sites et Paysage, DREAL Occitanie
alain.guglielmetti@developpement-durable.gouv.fr



Contextualisation

Le Printemps des Paysages est né de la rencontre du Printemps des Poètes et du Bureau des Paysages du Ministère de la Transition Écologique. Cette initiative entend interroger la notion de Paysage par le regard croisé des poètes avec celui des professionnels de l'aménagement du territoire. Leur mise en récit par leurs habitants apporte ici le pas de côté nécessaire aux réalités techniques de terrain dans le but de produire une lecture originale et de donner des pistes de compréhension nouvelle sur l'espace régional.

L'écriture, la mise en récit est le moyen de faire resurgir les liens profonds qui

unissent les hommes à leur terre et les questions de notre société associées : nos conditions d'équilibre affectif et écologique, nos relations au territoire, nos manières d'y vivre ensemble, notre capacité à inventer un chemin, une pensée et des actions renouvelées pour un territoire durable.

Connaître les réponses à ces questions est une condition de l'existence d'une véritable politique publique des paysages, cohérente avec la définition institutionnelle partagée du terme « paysage ».

Déclinaison en Occitanie

En 2019, cette initiative a été l'occasion

en Occitanie d'interroger les habitants sur leur perception d'un paysage qui leur est cher en région. Cette enquête s'est déroulée au second semestre, en ligne.

Ce questionnaire était fondé sur des questions ouvertes, permettant une libre expression :

- la valeur d'usage,
- la valeur esthétique,
- la valeur de mémoire.

Éléments d'analyse statistique

Environ deux mille connexions ont été recensées, avec à la clé 134 contributions validées. Les questions ouvertes ont dérouté certains participants. La qualité des réponses n'en est que plus remarquable.

Deux tiers des participants sont des femmes (89 femmes pour 45 hommes). Tous les départements de la région sont représentés dans les réponses. On notera la forte contribution sur les Pyrénées-Orientales et les Hautes-Pyrénées. On constate un relatif équilibre entre les quatre familles de paysages régionaux.

Les échelles de paysages

Au travers des réponses au questionnaire, quatre échelles de paysages sont évoquées :

- Les très grands paysages, pouvant dépasser l'échelle d'un département,
- les grands territoires infra-régionaux ou infra-départementaux,
- les paysages à une échelle communale ou intercommunale selon une délimitation certaine et facilement identifiable,
- les paysages « parcellaires » regroupant des espaces aux dimensions réduites, à l'échelle d'un jardin ou d'un espace bien circonscrit.

Les valeurs paysagères

Les valeurs d'usage

Ces valeurs sont liées aux origines et aux conditions de vie des participants, avec la recherche majeure d'un bien-être multi-sensoriel qui passe par des paysages

visuellement agréables et valorisants mais aussi par la relation humaine (famille, amis) et la relation à la biodiversité, dans ses différentes composantes. Les paysages trop artificialisés sont très peu reconnus. L'histoire familiale ou personnelle joue un grand rôle dans les valeurs d'usage, au même titre que l'environnement.

Enfin il est à noter que les espaces de travail, de production de biens et de services économiques, résidentiels, industriels et même touristiques, ne font pas paysage pour les personnes qui se sont exprimées dans le cadre de cette enquête. Ils y apparaissent en négatif dans les choix des habitants qui parlent en somme peu des lieux dans lesquels ils passent le plus clair de leur temps. Plusieurs témoignages attestent toutefois d'un changement de mode et lieu de vie motivé par l'attachement au lieu décrit, qui prend alors valeurs d'attachement très fort.

Les valeurs esthétiques

La reconnaissance de la valeur esthétique des paysages repose sur des données physiques difficilement contestables (les Pyrénées, les éléments bâtis) mais auxquelles sont associées des appréciations résultant des modes de vie et des sentiments, et des émotions éprouvées par un individu, tel qu'éduqué et sensibilisé par la société à un moment donné de l'histoire. De cette sensibilité à des traits particuliers, physiques des territoires, résulte l'appréciation de la beauté des paysages naturels. Elle apparaît, partagée par de nombreux contributeurs, comme résultant à la fois des caractères physiques des lieux, et de la sensibilité de notre société à ces caractères. Bien que subjective, dépendant de la perception d'un individu, elle caractérise notre culture. L'une des valeurs de cette enquête permet de l'identifier, pour débattre de l'évolution souhaitable des territoires et des valeurs attachées.

SCOTLAND'S LANDSCAPE MONITORING PROGRAMME



Par Neville Makan

Landscape and Climate Change Officer,
NatureScot (Scotland)

Neville.Makan@nature.scot

Background

NatureScot, previously known as Scottish Natural Heritage, is the Scottish Government's nature agency. We coordinate the Landscape Monitoring Programme (LaMP) that monitors aspects of change in Scotland's landscapes as part of the European Landscape Convention (ELC) requirement to note landscape change. It also contributes to each of the Scotland's Environment Strategy outcomes and provides useful context for several National Performance indicators.

Scotland's landscapes are constantly evolving and the direct and indirect impacts of our response to the climate-emergency will increase the scope and speed of that change. The LaMP has therefore been developed to track and assess the key trends in how our landscapes are changing, report on how people are responding to these changes and identify the causes and consequences of these changes in terms of the benefits (or ecosystem services) that landscape provides. The LaMP will enable us to develop a strong strategic narrative on landscape change that supports our approach to maximising the benefits for people, nature and climate we get from them.

The Monitoring Programme

Development of the Programme began over ten years ago. Working with

consultants and a range of organisations, the Programme format was finalised. It comprises a set of indicators across a range of four themes: landscape qualities, public perception, land cover and built development. Each indicator provides commentary, including analysis and evaluation, on the landscape change being measured. Patterns of change will be interpreted in terms of the implications for landscape character and quality and the benefits to people provided by landscape.

The Programme takes a pragmatic approach by making use of existing national data-sets. Datasets were chosen to be relevant, objective, robust and practical. They also needed to be reasonable in terms of data collection costs and the likelihood and frequency of updates. Most indicators will be reviewed and updated on a rolling five-yearly basis.

The first phase of seven indicators was published in 2017. The second phase of three indicators will be published in 2022. The aim is to have trend information in place for each of the indicators by 2024/25 at which point NatureScot intends to publish a first state of Scotland's landscape report.

Public Perception indicators

Two public perception indicators monitor public attitudes towards Scotland's landscape, nationally and locally.

Data for the current indicators were collected in 2013/2014 by Scotland's People and Nature Survey (SPANS). SPANS comprised a series of questions inserted in the omnibus, the Scottish Opinion Survey, carried out by commercial survey companies.

The method used was face-to-face interviews undertaken with a representative sample of around 12,000 adults (aged 16 and over) between March 2013 and February 2014 (circa 1,000 per month). Respondents were presented with a series of statements and asked to indicate the extent to which they agreed or disagreed with each one. For example, 'Scotland's landscapes make an important contribution to the economy (e.g. for tourism)' and 'Scotland's areas of wild land should be protected'. For the local landscape questions, people were asked how they rated their local landscape, what they liked and disliked about their local area, if things had got better or worse over the last three years and how well informed they felt about proposals which could change the local landscape.

The survey questions for the public perception indicators were repeated in 2017 and 2019 in the Scottish Nature Omnibus survey. In 2017, the survey switched to an on-line interview methodology, with respondents sourced from members of the public who had agreed to be part of a survey panel. While the respondent profile and the wording of most questions remained the same, the possible effects of the change in methodology will need to be born in mind when making any comparisons. From 2022, it is likely that a new annual on-line survey will ask the same public perception questions of circa 1,100 respondents.

The main finding from the Scottish Nature Omnibus 2017 and 2019 surveys was that relatively little had changed

since 2017 in people's perceptions of Scotland's national landscapes. Scotland's landscapes and areas of wild land continue to be highly valued by the public: 82% of respondents in 2019 agreed that Scotland's landscapes make an important contribution to the economy and 83% agreed that the country's areas of wild land should be protected. There has, however, been a gradual decline over the longer-term in the proportion of respondents agreeing that our finest landscapes are well looked after; that our landscapes are changing for the better; that new developments in the countryside are having a positive impact; and that wind farms are generally well-located and designed. When asked to think about local landscape change over the last few years, respondents were more likely to say their local landscape had got worse than better (29% versus 16%), with the greatest proportion reporting that it had stayed the same (49%).

Future work

We continue to review the monitoring programme to keep it relevant in discussion with other organisations. We are also working on a new indicator to monitor climate-related landscape change. We will also develop the LaMP to sample local landscape change to learn more about the range of changes experienced in different parts of Scotland.

In addition, we will explore the use of techniques such as earth observation and big data as these could provide more powerful data more efficiently than current technologies. A series of small but related projects is starting this year that aims to engage communities, with several pilot project areas being developed across Scotland. Amongst other things, these projects aim to develop citizen-science landscape change monitoring programmes to tie in with the Landscape Monitoring Programme.

Table showing Landscape Monitoring Programme themes and indicators.

LaMP Themes	Indicators
Landscape Qualities	• Area of National landscape designations
	• Perceived Naturalness of land cover in the Central Scotland Green Network Area
	• Area of local landscape designations
	• Fixed point photography in National Scenic Areas
Public Perception	• Public Perception of Scotland's Landscape
	• Public Perception of Local Landscape
Land Cover	• Land Cover
	• Urban Greenspace
	• Urban Vacant and Derelict Land
Built Development	• Extent of Built Development
	• Visual influence of built development
	• Design Quality (case studies) (under development)
Other	• Climate Change (under development)
	• Fixed point photography – general (under development)

PROGRAMME DE SUIVI SUR L'OBSERVATION DES PAYSAGES SUISSES : DE LA QUALITÉ PHYSIQUE DES PAYSAGES À SES PERCEPTIONS



Par Gilles Rudaz [1] et Flurina Wartmann [2]

[1] Collaborateur scientifique, Office fédéral de l'environnement OFEV
Gilles.Rudaz@bafu.admin.ch

[2] Maîtresse de conférences en géographie

Lecturer in Geography and Environment, University of Aberdeen
flurina.wartmann@abdn.ac.uk

Contexte

Le programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS) documente la qualité du paysage et son évolution. A l'aide d'une trentaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, il rend compte des dimensions physiques du paysage et également des perceptions et appréciations du paysage. Le programme est issu d'une demande politique et bénéficie d'une expertise scientifique dans l'élaboration et la production des indicateurs. Le programme est ainsi le fruit d'une collaboration fructueuse entre une administration (Office fédéral de l'environnement OFEV) et un institut scientifique (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL). Ceci explique le profil complémentaire des deux intervenants : un acteur politique (OFEV) et un scientifique (qui a travaillé pour le WSL qui est l'organisation qui assure la qualité scientifique du programme).

L'observation du paysage menée par l'administration fédérale a pour base légale l'article 25a de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN): « La Confédération et les cantons veillent à informer et à conseiller les autorités et le public sur l'état et l'importance de la nature et du paysage ».

Elle repose également sur l'article 6c de Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage qui énonce que les parties signataires s'engagent à analyser les dynamiques et les pressions qui modifient les paysages et à en suivre les transformations.

L'OPS est conçu comme un instrument de la politique paysagère suisse. Le programme trouve ses origines dans la volonté de développer dès 1983 un volet spécifique sur le paysage au sein des programmes d'observation du territoire. Ce premier programme dénommé « Le paysage sous pression » sera reconceptualisé et deviendra en 2007 le programme OPS. L'OPS est porteur d'une compréhension globale du paysage en phase avec la conception énoncée dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, c'est-à-dire de considérer l'ensemble du territoire comme paysage.

L'OPS se base sur deux grands groupes d'indicateurs : physiques et sociaux. Il ne s'agit pas uniquement de mesurer un état mais également de rendre compte des changements.

Indicateurs physiques

Ce premier groupe d'indicateurs révèle les évolutions physiques du paysage. Il rend notamment compte des dynamiques

de la couverture du sol (zones urbaines, forêts, agriculture, infrastructures). Ces indicateurs se basent principalement sur des géodonnées et des images satellite. Ces données révèlent des tendances mais offrent relativement peu d'information sur la qualité même des paysages. Certains indicateurs sont plus spécifiques comme l'imperméabilisation du sol.

Parmi ce type d'indicateurs, trois méritent un éclairage particulier.

1. Morcellement du paysage : Cet indicateur est mesuré par le paramètre de la largeur de maille effective. Il exprime la probabilité que deux points choisis aléatoirement dans une région soient reliés et non séparés par des barrières telles que voies de communication ou surfaces bâties.

2. Mitage du paysage : Cet indicateur repose sur trois paramètres : la dispersion des surfaces bâties, la pénétration urbaine, et la densité d'utilisation. La réunion et la pondération de ces paramètres donne la valeur du mitage.

3. Émissions lumineuses : Cet indicateur, élaboré à partir d'images satellite, aborde une dimension du paysage peu traitée.

Les deux premiers indicateurs présentés ont été développés par la Suisse et ont été repris par l'Agence européenne pour l'environnement. Ils ont fait l'objet de deux rapports techniques de l'Agence : un sur le morcellement du paysage (Jaeger et al. 2011) et un autre sur le mitage du paysage (Hennig et al. 2016).

Indicateurs sociaux

Ce deuxième groupe d'indicateurs rend compte des perceptions du paysage par la population. Ces données sont obtenues par des enquêtes représentatives menées auprès de la population. Deux enquêtes nationales ont été réalisées : une en 2011 et une en

2020. L'enquête 2020 s'est notamment attelée à éclairer comment les gens perçoivent les modifications du paysage ? Les variables démographiques et socio-économiques sont analysées pour examiner leurs influences sur les représentations du paysage.

Ces enquêtes visent également à éclairer comment les changements dans le paysage affectent les significations et les valeurs que les gens attribuent aux paysages ? Les analyses relèvent des différences de perceptions entre les habitants des zones urbaines, péri-urbaines et rurales.

Croisement entre indicateurs physiques et sociaux

Un des grands défis que tente de relever l'OPS est le croisement des indicateurs physiques et sociaux (Kienast et al. 2015, Kienast et al. 2019). Cela a déjà été fait en 2017 dans le cadre de l'OPS (Rey et al. 2017). Ainsi, le croisement de données montre que dans les zones où il y a davantage de pression sur le paysage, les gens sont moins satisfaits de la qualité paysagère. Mais cela a pris la forme d'un projet plus ambitieux avec un croisement des deux types de données au travers d'un modèle intégré. Les développements de ce modèle expérimental sont exposés dans des articles scientifiques (Wartmann et al. 2021a, Wartmann et al. 2021b).

Conclusion

Toute politique paysagère a besoin de s'appuyer sur un système de monitoring permettant de s'informer de l'état et de l'évolution du paysage. Dans le domaine du paysage, c'est le programme Observation du paysage suisse (OPS) qui joue ce rôle. Le système de monitoring permet de voir si nous nous orientons sur la bonne voie au vu des objectifs politiques et notamment, des objectifs de qualité paysagère définis dans la Conception « Paysage suisse ». Cependant, le décalage temporel entre les données et les mesures politiques

représente un défi. En effet, les indicateurs ne peuvent pas rendre compte dans l'immédiat des effets des mesures politiques prises. L'expérience de l'OPS confirme que compléter les indicateurs physiques par des indicateurs sociaux enrichit indéniablement les programmes d'observation du paysage (Kienast et al. 2019).

Sources et documentations complémentaires

Deux sites internet présentent l'OPS :
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/etat/observation-du-paysage-suisse--ops-.html>

<https://www.wsl.ch/de/landschaft/landschaftsentwicklung-und-monitoring/landschaftsbeobachtung.html>

Les indicateurs sont disponibles sur internet :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/etat/indicateurs.html>

Un rapport détaillé du WSL présente la méthodologie OPS :
<https://www.wsl.ch/de/publikationen/default-2d3d36914f.html>

Trois rapports ont été publiés dans le cadre du programme OPS.
2010 : www.environnement-suisse.ch/uz-1010-f ; 2013 : www.bafu.admin.ch/uw-1325-f ; 2017 : www.bafu.admin.ch/uz-1641-f.

Un quatrième rapport est en cours d'élaboration et devrait être publié en 2022.

Bibliographie

Hennig, Ernest I., Soukup, Tomas, Orlitova, Erika, Schwick, Christian, Kienast, Felix and Jaeger, Jochen A.G. 2016. *Urban Sprawl in Europe*. Joint EEA-FOEN report. No 11/2016. Technical Report. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
<https://www.eea.europa.eu/publications/urban-sprawl-in-europe>

T., Schwick, C., & Kienast, F. 2011. *Landscape fragmentation in Europe*. (EEA Report, Report No.: 2). Federal Office for the Environment FOEN, European Environment Agency EEA,
<https://www.eea.europa.eu/publications/landscape-fragmentation-in-europe>

Kienast F., Frick J., Steiger U. 2013. *Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage*. Rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS), Connaissance de l'environnement n° 1325, Office fédéral de l'environnement, Berne et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf: 75 p., www.bafu.admin.ch/uw-1325-f

Kienast, F., Wartmann, F., Zaugg, A., & Hunziker, M. 2019. *A review of integrated approaches for landscape monitoring*. Report, Council of Europe.

Kienast, F., Frick, J., van Strien, M. J., & Hunziker, M. 2015. The Swiss Landscape Monitoring Program—A comprehensive indicator set to measure landscape change. *Ecological modelling*, 295, 136-150

Rey L., Hunziker, M., Stremmlow, M., Arn, D., Rudaz, G., Kienast, F., 2017. *Mutation du paysage: résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS)*, Berne, État de l'environnement n° 1641, Office fédéral de l'environnement, Berne, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf: 72 p., www.bafu.admin.ch/uz-1641-f

Roth U., Schwick Ch., Spichtig F. 2010. *L'état du paysage en Suisse*. Rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS). Etat de l'environnement n° 1010. Office fédéral de l'environnement, Berne: 64 p., www.environnement-suisse.ch/uz-1010-f

Wartmann, F.; Hunziker, M.; Kienast, F., 2021a. *Programm Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES)*. Methodische und inhaltliche Weiterentwicklung 2018-2020. WSL Berichte, 103. 215 p., <https://www.wsl.ch/de/publikationen/default-2d3d36914f.html>

Wartmann, F.M.; Stride, C.B.; Kienast, F.; Hunziker, M., 2021b. Relating landscape ecological metrics with public survey data on perceived landscape quality and place attachment. *Landscape Ecology*, 36: 2367-2393. <https://doi.org/10.1007/s10980-021-01290-y>

Wartmann, F. M., Frick, J., Kienast, F., & Hunziker, M., 2021c. Factors influencing visual landscape quality perceived by the public. Results from a national survey. *Landscape and Urban Planning*, 208, 104024.



**LA QUESTION
DES ATLAS DE PAYSAGE**



LANDSCAPE QUALITY OBJECTIVES BASED ON SOCIAL PERCEPTION. THE EXPERIENCE OF THE LANDSCAPE OBSERVATORY OF CATALONIA



Par Pere Sala i Martí

Directeur,

Director of the Landscape Observatory of Catalonia

pere.sala@catpaisatge.net

The European Landscape Convention and the Catalan Landscape Law as a framework

In December 2000 the Parliament of the autonomous region of Catalonia (Spain) signed the European Landscape Convention (ELC) promoted by the Council of Europe and adopted on 20 October 2000. The ELC established and disseminated a comprehensive definition of landscape, one that placed the active role of citizens at the center of the debate. Five years later, in 2005, Parliament passed the Landscape Protection, Management and Planning Act 8/2005 as the basis for landscape policy in Catalonia.

Landscape Observatory of Catalonia, a place for dialogue between different actors

The Landscape Observatory of Catalonia was set up in 2005 (and eventually recognized in the Act) as the Catalan administration's advisory body to contribute to the application of the ELC and the Landscape Law, and as a way to create public awareness on landscape matters. The Landscape Observatory is the place where theoretical reflection and practical application come together at the service of landscape policies. It is a shared, open, receptive meeting point, midway between civil society, government and academic and

professional sectors. Its purpose is not merely to provide support on landscape issues for public policies but also to educate, imbuing society as a whole with knowledge and increased awareness.

Landscape quality objectives and social perception

Article 6 of the ELC urges the different European societies to set out landscape quality objectives, which are defined in article 1 as "the formulation by the competent public authorities of the aspirations of the public with regard to the landscape features of their surroundings". As a meeting point between citizens' aspirations, expert opinion and public policies regarding the landscape, the landscape quality objectives, after an intense consultation and public participation process, reliably depict the greatest challenge a society can set itself in terms of improving its landscapes. Therefore, the landscape quality objectives have a strategic aspect and they mark a path towards a new culture for territorial management and planning that demands enormous sensitivity to the landscape by all the intervening stakeholders and society in general.

Today, challenges as important as depopulation, health, climate change, energy transition, social cohesion, food sovereignty, the maintenance of

biodiversity and the conservation of heritage - both tangible and intangible - force us to rethink the role that the landscapes in which we live and in which we recognise ourselves should play. In this context, landscape quality objectives allow us to answer the simple yet endlessly complex question: "What landscape do we want for the future?". The same question verifies that the definition of the landscape quality objectives cannot be based only on the opinion of specialists, but they must also reflect citizens' aspirations and wishes, beginning with their perception (see Image 3).

Two relevant initiatives: The Landscape Catalogues and the National Landscape Strategy of Andorra in the horizon 2035 (ENPA 2035)

The **Landscape Catalogues of Catalonia** have become the main instruments for generating knowledge about landscape in Catalonia as well as for introducing landscape quality objectives into urban and regional planning and into sectoral policies such as agriculture, heritage, tourism and energy. The Landscape Catalogues, ordered to be drawn up by the Government of Catalonia and conceived by the Catalan Landscape Law, are therefore a tool that acts as a nexus between knowledge and action, recognition, commitment, co-responsibility and awareness-raising.

The preparation of Landscape Catalogues is based on participatory processes and various techniques were combined, such as telephone interviews, opinion studies, consultations via the Internet, interviews with agents and experts, workshops, information sessions, etc. Participation is essential because, among other functions, implicate society in identifying and evaluating the landscape, and in

defining landscape quality objectives.

One example is the map of the 134 landscapes units (see Image 1), as a result of the Landscape Catalogues. These landscape units are not strictly speaking landscape typologies, but rather spaces of everyday life around a landscape lived and perceived by the local people; in other words, landscapes that have their own character as a result of the historical interactions of natural elements with cultural ones, which already existed but were not 'recognised'. So, the map visualises the landscape imaginary of a society, and has a great virtue: it is used, indistinctly, by the Administration and civil society. Both the construction of the map itself and its management have become a great tool for not only to understand the diversity, but to implement landscape quality objectives with the community, as well as for educational activities and awareness-raising.

A key element for the definition of LQO are landscape values: natural, aesthetic, historic, social, symbolic and productive. The landscape values are acknowledged both by the scientific community and by the general public, from the knowledge of specialists to the perceptions and opinions of civil society (see Image 2).

A second relevant experience is the **National Landscape Strategy of Andorra** (ENPA) on the 2035 horizon (pending approval by the Government of Andorra), which will give continuity to the National Andorran Landscape Strategy for the period 2011-2020. Commissioned by the Ministry of the Environment, Agriculture and Sustainability, the Landscape Observatory of Catalonia coordinated its preparation. The new ENPA 2035 will make a step forward: the landscape quality objectives and the priority action

lines evolve from being written to being territorialised and mapped.

Therefore, the result is a Map, which legend includes the 4 principles, the 7 landscape quality objectives (see Image 4), and the 28 priority lines of action for 2035.

The Map has been elaborated from a participatory process that has included both the contributions of the ministries involved, the City Councils, other key agents of Andorra and the citizenship as a whole. Various participation mechanisms were developed, from online questions to participation workshops, passing through in-depth interviews. The creation of collaborative maps with the technical teams of the seven City Councils has been one of the most innovative features of the participatory process, which has made it possible to work simultaneously with around fifty online maps.

At the end, the participatory process has served to define in a consensual way the principles, the landscape quality objectives, and the priority lines of action (which concretize the landscape quality objectives), in addition to several elements represented on the map (see Image 5). The participatory approach encouraged a greater recognition of the values and dynamics of Andorran landscapes and increased co-responsibility among all the agents involved in their protection, management and planning.

Looking ahead

The function of the Landscape Observatory of Catalonia in the initiatives described and in others is to act as a meeting point between all those institutions, entities and people who, in Catalonia and outside Catalonia, are concerned and interested in the subject of landscape, both from the

Administration, as from the professional, educational and research fields. With its simultaneous work of generating knowledge and planning with the community, it tries to help establish new forms of participatory democracy in everything related to the government and management of the territory.

References

- Council of Europe, 2000. European Landscape Convention. Strasbourg: Council of Europe.
- Generalitat de Catalunya, 2006. Llei 8/2005 i Reglament de protecció, gestió i ordenació del paisatge. Barcelona: Generalitat de Catalunya.
- Govern d'Andorra, 2022. Mapa del paisatge d'Andorra. Mapa de l'Estratègia Nacional del Paisatge d'Andorra en l'horitzó 2035. Unpublished.
- Nogué, J. & P. Sala, 2014. L'Observatoire catalan du paysage et la création de réseaux de paysage. Sud-Ouest Européen Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest 38: 85-95.
- Nogué, J. & P. Sala, 2018b. Landscape, Local Knowledge and Democracy: the work of the Land-scape Observatory of Catalonia. In: G. Fairclough, I. Sarlöv-Herlin & C. Swanwick (eds.). Routledge Handbook of Landscape Character Assessment Current Approaches to Characterisation and Assessment. Oxon: Routledge Handbook: 265-279.
- Nogué, J., P. Sala & J. Grau, 2016. Els catàlegs de paisatge de Catalunya: metodologia = The Landscape Catalogues of Catalonia. Methodology. Olot: Observatori del Paisatge de Catalunya.
- Nogué, J., P. Sala & L. Puigbert et al. (eds.) 2010. Paisatge i participació ciutadana. Olot: Observatori del Paisatge de Catalunya; Barcelona: Direcció

General de Participació Ciutadana del Departament d'Interior, Relacions Institucionals i Participació Ciutadana de la Generalitat de Catalunya.

Observatori del Paisatge de Catalunya, 2022. Catàleg de paisatge del Penedès. Unpublished.

Observatori del Paisatge de Catalunya, 2020. Quinze anys. Olot: Observatori del Paisatge de Catalunya.

Observatori del Paisatge de Catalunya & Institut Cartogràfic i Geològic de Catalunya, 2019. Mapa de les unitats de paisatge de Catalunya [map]. Barcelona: Institut Cartogràfic i Geològic de Catalunya.

Sala, P., 2010. Els catàlegs del paisatge. In: O. Nel·lo. La política de paisatge a Catalunya. Barcelona: Departament de Política Territorial i Obres Públiques de la Generalitat de Catalunya: 43-51.

Sala, P., 2021. The Landscape Observatory of Catalonia Managing and Planning the Landscape with the Communities. In: M. Frank & M. Piluti (eds.). La Convenzione Europea del Paesaggio vent'anni dopo (2000-2020). Ricezione, criticità, prospettive. Venecia: Edizioni Ca' Foscari: 291-308.

Sala, P., L. Puigbert & G. Bretcha (eds.), 2015. Landscape Planning at a local level in Europe. Olot: Observatori del Paisatge de Catalunya; Govern d'Andorra.

Image 1. Map of the Landscape units of Catalonia

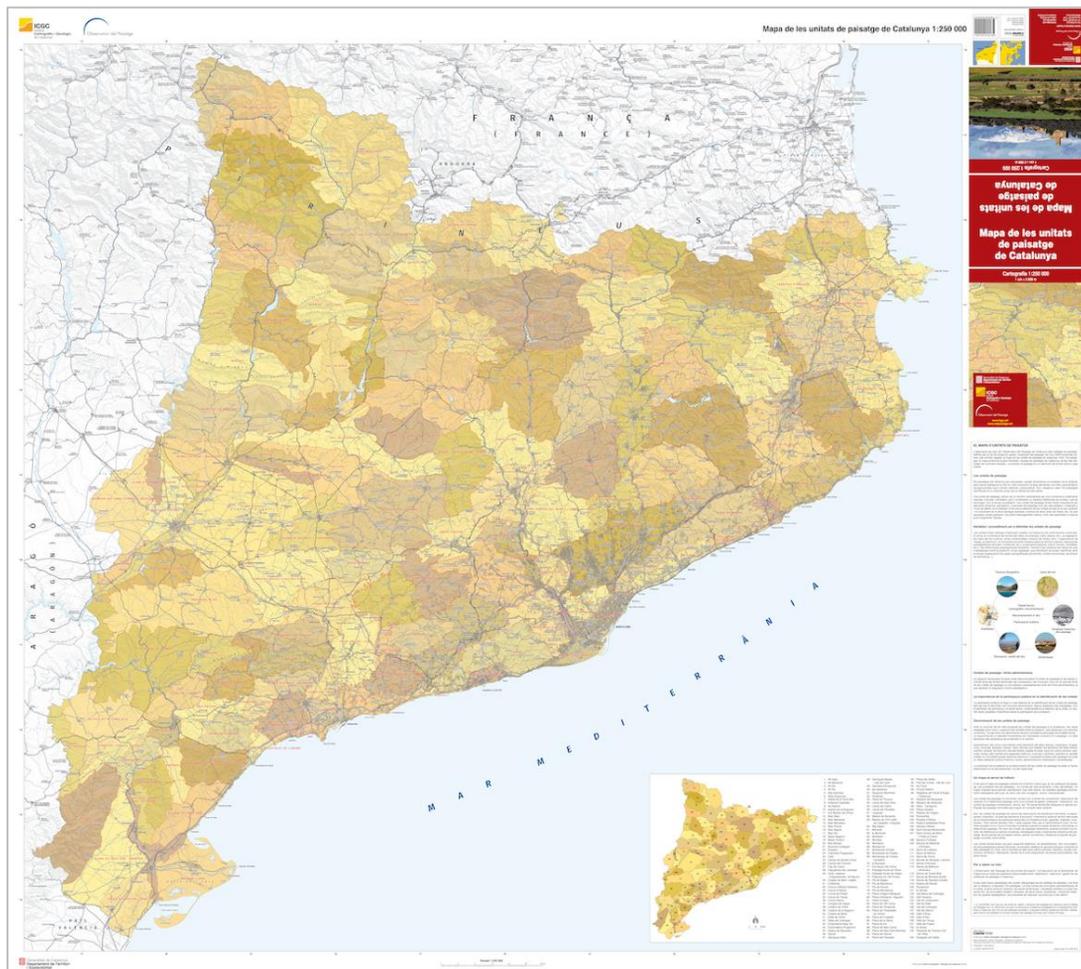


Image 2. Landscape values perceived by Penedès population, identified through different mechanisms of interpretation (Landscape Catalogue of Penedès).



Image 3. Example of a landscape quality objective defined (Landscape Catalogue of Penedès).

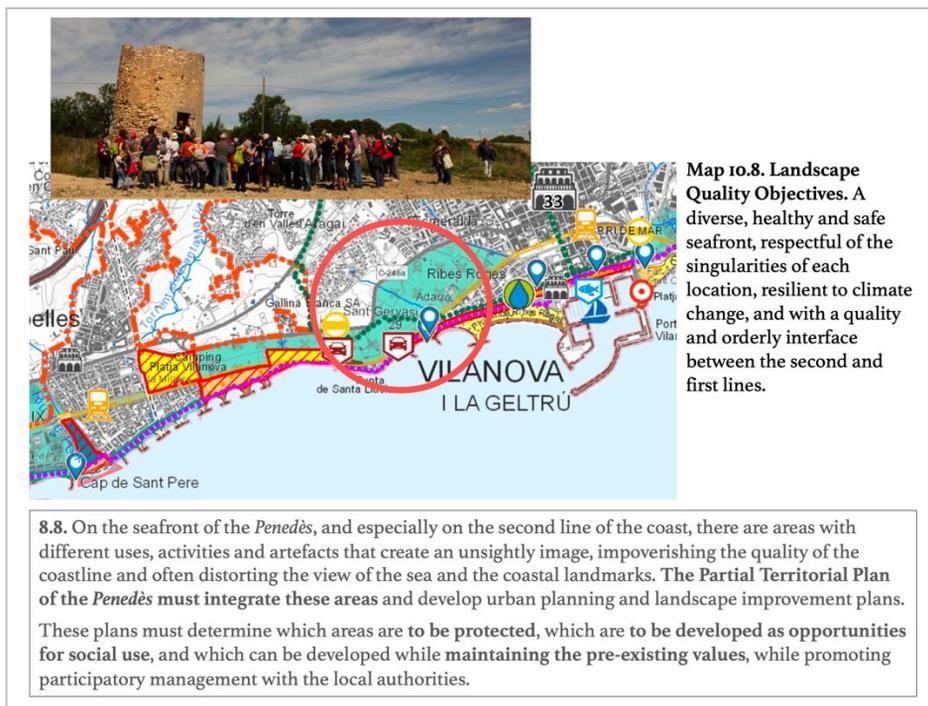
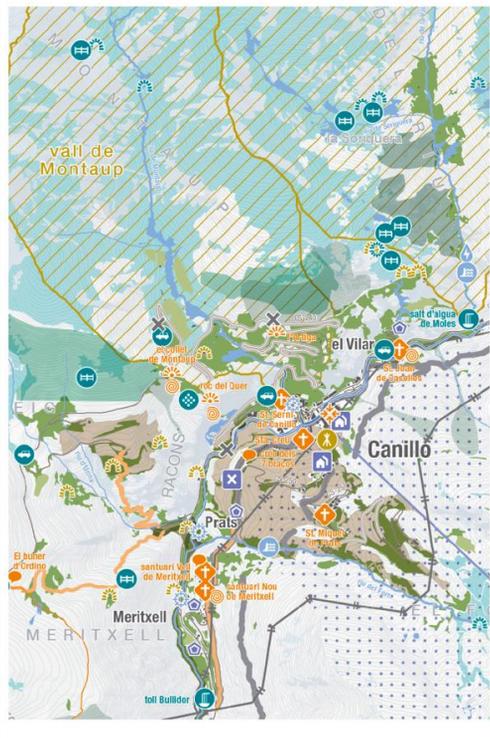


Image 4. Landscape quality objectives included in the National Landscape Strategy of Andorra on the 2035 horizon, fully agreed by the Government and the City Councils as a result of the participation process.

			
<p>01</p> <p>Well-preserved high-mountain landscapes, in which maintaining their natural and cultural heritage is compatible with economic use and responsible enjoyment by the local population and visitors.</p>	<p>02</p> <p>Productive, ecologically functional, socially recognised agricultural and woodland landscapes that contribute to economic prosperity.</p>	<p>03</p> <p>Quality urban landscapes that enhance the public spaces and heritage elements of towns and villages and improve the image of the urban fabric as a whole, including accesses.</p>	<p>04</p> <p>Living, functional river landscapes that allow sustainable use of water resources and facilitate their social enjoyment, while also promoting their value as heritage.</p>
			
<p>05</p> <p>Energy and communication infrastructures that are more integrated in the landscape, address the challenges of the climate emergency, and contribute to discovering and promoting the territory's environmental values.</p>	<p>06</p> <p>Quality, suitably sized, multifunctional tourist and leisure amenities that facilitate deseasonalisation and preserve landscape quality.</p>	<p>07</p> <p>Natural and cultural landmarks that highlight the uniqueness and distinctiveness of Andorra's landscapes.</p>	

Image 5. Some sort of actions established at the National Landscape Strategy of Andorra on the 2035 horizon, as a result of the participation process.

	<ul style="list-style-type: none"> Highly frequented natural areas where access needs to be regulated. Areas of urban allotments that need to be valorised and revitalised. Dry-stone heritage linked to agricultural landscapes and pastures that need to be preserved and activated. Unfinished buildings that need to be finished or demolished. Disordered accesses to urban centres that require planning and landscape integration. Open spaces between nearby villages that need to be kept free of urban development. Stretches of river for social use that need to be promoted. Road sections poorly integrated into the landscape that should be improved. Huge parking lots at ski slopes that need to be made more permeable to reduce their impact on the landscape. Emblematic summits and landmarks that need to be enhanced. Emblematic valleys that need to be kept free of urban development. Historical cross-border paths that need to be valorised as identity landmarks.
---	---

RÉVISER UN ATLAS DES PAYSAGES À PARTIR DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES. L'EXEMPLE DE L'ATLAS DE L'ISÈRE.



Par Blandine Resseguier

Chargée de mission Paysage

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement D'Isère (CAUE 38)

blandine.resseguier@caue-isere.org

À l'origine :

les « Chemins du paysage »

En 2001, le Conseil Départemental de l'Isère s'était doté d'un outil de connaissance du paysage permettant de découvrir les spécificités des 64 paysages de l'Isère, sous forme d'une lecture de paysage. Plus de 20 ans après sa rédaction, la collectivité a souhaité réactualiser cet outil en s'appuyant sur l'expertise du CAUE 38. Cela a donné lieu à une évaluation croisée de l'atlas initial, la réalisation d'un benchmark sélectif et une aide pour la rédaction du cahier des charges pour recruter des professionnels. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'événement culturel « Paysage-Paysages » (<https://paysage-paysages.fr/>) porté par le Conseil Départemental entre 2017 et 2020, qui a permis d'affirmer la place du paysage comme étant un patrimoine commun. Le CAUE 38 a organisé une partie de ces événements. Accessibles à un large public et répartis sur l'ensemble de l'Isère, ils ont permis de participer au renouvellement du regard porté sur le paysage.

L'ambition de ce nouvel outil est de favoriser une appropriation de l'atlas des paysages par le plus grand nombre : élus, professionnels, ... Il s'agit également d'inclure de nouvelles thématiques comme : la valeur environnementale, les dynamiques liées au changement climatique et les représentations sociales des paysages. Le cahier des charges

s'articule autour de 3 échelles : le département, les ensembles paysagers et les unités paysagères. En fonction des échelles, 4 composantes sont déclinées : l'histoire et les fondements socio-culturels des paysages, un état des lieux des paysages de 2021 puis les tendances d'évolution et enfin, les enjeux. A l'automne 2020, une équipe composée de l'agence Passeurs Paysagistes, des agronomes du bureau d'étude Studéis et du créateur de site web Vozidéo a été recrutée. La révision devrait se terminer au printemps 2023, le CAUE 38 continue son accompagnement du Conseil Départemental à travers une mission de pilotage et d'animation.

L'approche par les représentations sociales

Une co-élaboration par étapes

Le cahier des charges laissait la liberté au prestataire de proposer une méthode de travail pour récolter les usages ainsi que les enjeux actuels du territoire, avec également le souhait de croiser les regards des acteurs. Le bureau d'étude a ainsi proposé des entretiens semi-directif avec des regards d'acteurs puis la réalisation de 3 parcours paysage. La première étape a consisté à créer un « comité de participants » qui se compose d'élus et techniciens (Conseil Départemental, EPCI, SCOT, ...), de citoyens spécialisés (agriculteur, artiste...) et non spécialisés.

Les entretiens semi-directif

Les objectifs sont, de connaître plus rapidement les caractéristiques et le fonctionnement du territoire, de comprendre les représentations et les points de vue sur les enjeux. 37 entretiens ont ainsi été réalisés via un questionnaire. Lors des entretiens les réponses ont fait l'objet d'une spatialisation. Différentes thématiques ont été abordées, telles que les caractéristiques paysagères, les évolutions et enjeux paysagers, les valeurs paysagères et les paysages symboliques. A ce jour, le bureau d'étude a présenté un rendu intermédiaire sous la forme de cartes de chaleurs et procédera à une forme plus synthétique pour la livraison finale.

Les regards d'acteurs

Chaque ensemble paysager accueillera un récit d'acteurs « producteurs de paysage » mettant en relation les représentations sociales des paysages, les pratiques quotidiennes de ces acteurs et les paysages auxquels ils contribuent. Pour cela, le bureau d'étude a demandé aux 21 personnes ressources de décrire une journée « type » sur le terrain et les différents acteurs de la filière qu'ils côtoient et qui agissent sur les paysages quotidiens. Outre le vécu, elles ont également été interrogées sur leurs ressentis face aux paysages. Les acteurs ont été libres de rédiger eux-mêmes leurs récits ou de déléguer l'écriture au bureau d'étude. La retranscription a été ensuite transmise à chaque acteur pour validation. Au texte sera associée la photographie de la personne dans le paysage évocateur de son activité.

Les parcours «paysage»

Trois parcours auront lieu à l'automne 2022 et auront pour objet de partager les connaissances déjà produites, de mettre en débat les enjeux qui auront émergés lors des entretiens individuels et de prendre conscience de la diversité des points de vue sur le territoire en ayant

« le paysage sous les yeux ». Les participants seront interrogés en s'appuyant sur des supports de débats pour engager les discussions, des verbatims issus des entretiens (anonymes, seules les catégories d'acteurs sont indiquées), des cartographies interprétées et un carnet de route. Les éléments recueillis serviront à alimenter l'atlas des paysages mais ne seront pas retranscrits tels quels dans le site internet.

Quel bilan à mi-parcours ?

Les apports de la dimension sociale dans l'atlas permettent de :

- compléter le travail d'expertise paysagère du bureau d'étude,
- passer de l'individuel au collectif,
- comprendre les représentations sociales et culturelles du paysage qui ont marqué l'histoire du département de l'Isère,
- partager une conscience, une culture et une responsabilité paysagère,
- favoriser une meilleure appropriation de l'atlas et permettre ainsi plus facilement sa diffusion et sa reconnaissance.

À ce stade de la mission, on peut observer une bonne implication des acteurs, tant institutionnels que socio-économiques.

Par ailleurs, les points de vigilance suivants ont été relevés :

- avoir une diversité de participants pour bénéficier d'une bonne représentativité,
- identifier les personnes ressources et les mobiliser,
- objectiver les contenus pour que l'atlas soit bien compris par tous.

Des solutions sont en cours afin d'atteindre l'objectif fixé au départ, et ceci grâce à un travail d'équipe qui s'appuie sur la mobilisation du Conseil Départemental, l'animation du CAUE 38 et l'expérience des bureaux d'études.

LE PROJET D'ATLAS SOCIAL RENNAIS : ENJEUX, OBJECTIFS ET PRÉCAUTIONS



Par Brieuc Bisson

Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme & PRAG

Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés

p.bedague@orsbretagne.fr

Il s'agit ici de présenter un projet d'atlas social porté par le laboratoire ESO – Espaces et Sociétés. Nous sommes actuellement dans une phase de réflexion en vue d'une mise en place à l'automne 2022. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un chantier commun à différents sites de l'UMR ESO, qui est un laboratoire de Géographie ayant le label CNRS et qui se répartit sur différents sites dans l'ouest de la France (Nantes, Le Mans, Caen, Angers et Rennes). Nantes et Caen ont déjà mis en place des atlas sociaux, que je vous invite à aller consulter pour vous faire une idée plus précise de la nature spécifique de ces atlas.

Notre projet est donc de mettre en place un tel atlas à l'échelle du site rennais d'ESO. L'ambition initiale est de s'ouvrir à moyen terme à d'autres laboratoires rennais ainsi qu'à des acteurs non académiques.

Il s'agit donc d'une présentation encore exploratoire qui vise à la fois à présenter le projet d'atlas, sa nature et ses objectifs. Il est particulièrement intéressant pour nous de pouvoir présenter ce projet dans la mesure où il vise fondamentalement par sa forme très accessible à ouvrir le monde de la recherche académique à des partenaires extérieurs, collectivités, bureaux d'étude comme élus. Cette présentation est aussi l'occasion de proposer une planche type.

1. Le projet, objectif et nature de l'atlas

L'atlas social tel que nous l'envisageons a pour principale force la simplicité de son format. La forme privilégiée est ici celle de « planche » composée d'un texte court (environ 700 mots et entre 4000 et 5000 caractères) articulé autour d'une ou de plusieurs productions graphiques percutantes (document cartographiques principalement, mais aussi graphiques, tableaux synthétiques, photos etc.).

Une des questions qui se pose à nous dans le cadre du projet au sein du site rennais est celui de l'échelle retenue pour cet atlas. Une approche métropolitaine élargie, soit ne se contentant pas de traiter l'échelle de Rennes Métropole, semble ici pertinente pour plusieurs raisons. Tout d'abord elle permet évidemment de prendre en compte les mutations récentes du pôle urbain rennais et de sa première couronne périurbaine, dans le cadre d'une métropolisation particulièrement dynamique à ces échelles, notamment d'un point de vue démographique. Pourvoir aborder la recomposition des couronnes périurbaines rennaises, à la fois pour les communes de première couronne issues du modèle de la ville archipel porté initialement par Jean-Yves Chapuis, comme pour les communes plus récemment touchées par le processus d'étalement urbain, nécessite aussi de

s'affranchir des découpages administratifs liés à Rennes Métropole dans la mesure où aujourd'hui une très large partie de l'Ille et Vilaine peut être considérée comme s'inscrivant dans l'aire d'attraction rennaise (voir le dernier découpage en aire d'attraction des villes proposés par l'INSEE).

L'échelle retenue est donc celle de l'aire urbaine de Rennes, sans pour autant s'interdire de traiter de thématique plus large visant à replacer Rennes dans un contexte plus régional, national, voir européen (par exemple sur l'insertion de la métropole rennaise dans le réseau ferré national).

Le projet est ambitieux en termes de fréquence de publication puisque le format « planche », format assez court, peut permettre d'assurer la sortie de plusieurs planches par mois. Le format, permettant de mettre en valeur des premiers résultats de recherche ou de petits travaux exploratoires, peut permettre de tenir cette ambition.

L'ambition est aussi de proposer des formats de cartographie innovants, en mettant en avant à la fois des cartes statiques traditionnelles mais aussi des cartes dynamiques intégrant des formats plus innovants (des formats incluant des solutions de webmapping ont été mises en place dans l'atlas social nantais).

II- Une passerelle entre le monde académique et des partenaires extérieurs

Pour envisager de tenir le rythme de la publication il est essentiel pour nous de varier les types de publics que nous pouvons toucher à la fois en terme de publiants et de lecteurs.

Au niveau des publiants, au-delà du public attendu des enseignants-chercheurs et enseignants associés ou travaillant dans l'environnement proche

d'ESO, notre ambition est d'élargir au maximum le cercle des contributeurs. Pour cela nous pouvons nous appuyer sur plusieurs pôles dynamiques. Tout d'abord les doctorants du laboratoire ESO, nombreux (autour d'une trentaine), mais aussi les étudiants du Master Rives (master de recherche accolé au laboratoire ESO) pour qui la publication de planches peut être un objectif intéressant dans le cadre d'un travail de Master 2 lié à la rédaction d'un mémoire. Le souci de diversification des contributeurs peut aussi s'appliquer aux différents ateliers qui ont lieu dans le cadre des différents masters (M1 comme M2) présents sur le site rennais (7 masters sur le site rennais, ACT, MOUI, AUDIT, RIVES, TELENI, ETA et SIGAT) mais aussi à des travaux menés par d'autres institutions avec lesquelles l'UMR ESO peut avoir des partenariats divers et variés (autres départements de Rennes 2 ou de Rennes 1, Science Po, ENSAB, AgroCampus Ouest, EHESS etc.). Nous sommes ici ouverts à tous les partenariats.

En ce qui concerne les lecteurs, l'objectif principal est de devenir une source importante de connaissances sur l'Ille et Vilaine et de contribuer à faire de cet atlas social un outil de référence sur le territoire à la fois pour les collectivités, les élus, les étudiants, voire les établissements d'enseignement secondaire (le format planche est également attractif dans un cadre scolaire pour les enseignants en collège ou lycée pour travailler sur des problématiques de proximité).



MÉTHODE, VALORISATION & TRANSVERSALITÉ



BAROMÈTRE SANTÉ-ENVIRONNEMENT (2007, 2014, 2020) : OBSERVATION DE L'ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES DE LA POPULATION BRETONNE EN MATIÈRE DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT



Par Patricia Bédague

Chargée d'études,
Observatoire Régional de la Santé de Bretagne (ORS)
p.bedague@orsbretagne.fr

Contexte de l'étude et objectifs

Dans le cadre du Programme Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3), une troisième édition du « Baromètre santé environnement » a été réalisée auprès de la population bretonne en 2020 avec le soutien des co-pilotes du PRSE : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) de Bretagne, la Région Bretagne et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne.

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Bretagne a mis en œuvre cette étude au niveau de la région Bretagne dans la continuité des précédentes enquêtes qui ont été réalisées en 2007 et en 2014.

Les résultats permettent d'appréhender et de suivre l'évolution des connaissances, attitudes et comportements des Bretons face à la perception des risques sanitaires liés à l'environnement.

L'enquête fournit une aide précieuse pour contribuer à orienter les politiques publiques, à guider les actions à mener en matière d'éducation et d'information de la population bretonne sur les sujets santé environnement, notamment la prévention des comportements impactant l'environnement et ayant une incidence sur la santé.

Méthodologie

Comme lors des éditions précédentes, le baromètre santé environnement 2020 se base sur une enquête téléphonique réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population bretonne. Un institut de sondage a interrogé plus de 1 400 personnes résidant en Bretagne, âgées de 18 à 75 ans, selon la méthodologie des baromètres précédents afin de garantir la comparabilité des résultats obtenus.

Le questionnaire d'enquête a été actualisé et validé dans le cadre d'un comité de pilotage, composé de membres du comité technique du PRSE, afin de sélectionner les thématiques permettant de mesurer les évolutions intervenues entre 2007, 2014 et 2020, d'ajouter de nouveaux thèmes et de nouvelles questions. Dans un objectif de faisabilité, la durée du questionnaire a été réduite à 15 minutes, contre 20 minutes en 2014 et 40 minutes en 2007.

Les thèmes abordés dans le questionnaire concernent les risques sanitaires liés aux sols, à l'air (air extérieur, air intérieur), au radon, à l'utilisation de différents produits courants (produits ménagers, de bricolage, de jardinage et cosmétiques), à l'eau (eau du robinet, eaux de baignade, zones de pêche à pied) et au bruit. De nouvelles questions ont été introduites en 2020 sur les thèmes de l'alimentation,

des pesticides, des perturbateurs endocriniens, du changement climatique et des ondes électromagnétiques.

Différentes phases réalisées successivement par l'ORS ont été nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête : préparation de l'enquête (révision du questionnaire, définition des modalités d'échantillonnage, rédaction du cahier des charges pour l'enquête téléphonique, consultation des prestataires en vue de la réalisation de l'enquête téléphonique) ; suivi du prestataire réalisant l'enquête téléphonique ; traitement et analyse des données ; réalisation d'une synthèse sous forme de diaporama permettant de mettre en évidence de façon synthétique les points saillants ; restitution des résultats aux co-pilotes du PRSE.

Quelques résultats (Annexe 1)

Conclusion

Le baromètre 2014 avait pointé de façon très nette le déficit d'information et de prise de conscience chez les jeunes, et avait conduit l'ARS à inscrire la thématique dans la convention partenariale avec le Rectorat. En 2020, leur degré de sensibilité est plus faible que dans les autres classes d'âge même si elle a progressé et certaines thématiques comme les perturbateurs endocriniens sont peu connues des jeunes.

Les indicateurs issus du baromètre sont régulièrement valorisés dans différentes publications (état des lieux PRSE et PRS, tableau de bord santé environnement, observatoire de l'environnement en Bretagne...).

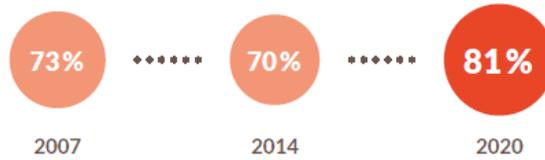
Les trois éditions du baromètre montrent que la perception des Bretons évolue de manière sensible et significative, d'où l'intérêt de mettre à jour périodiquement les données. Par ailleurs, la santé environnementale étant un sujet en

constante évolution, l'enquête doit être actualisée et intégrer les problématiques émergentes.

Lien vers le baromètre santé environnement 2020 en Bretagne : https://orsbretagne.typepad.fr/ors_bretagne/environnement/

Annexe 1 : Quelques résultats du baromètre santé-environnement

Degré de sensibilité à l'environnement

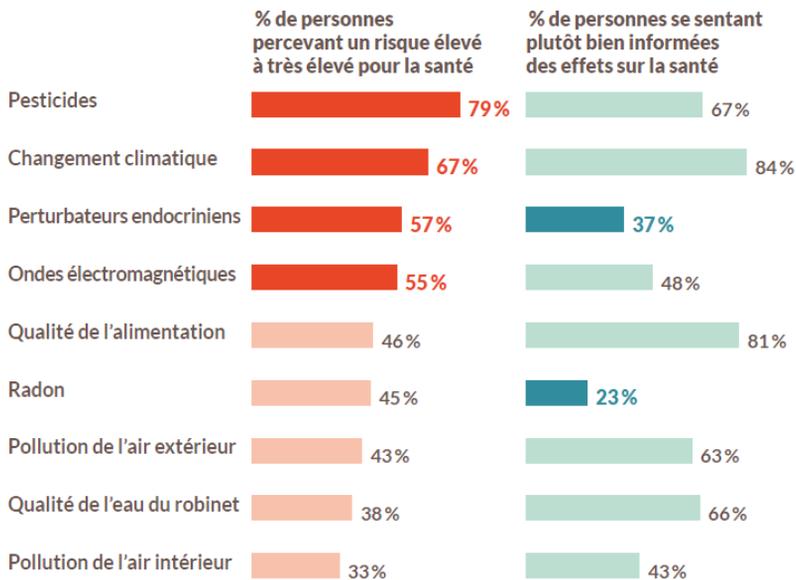


Source : Baromètres Santé Environnement, 2007, 2014 et 2020, exploitation ORS Bretagne

8 Bretons sur 10 se déclarent sensibles ou très sensibles à l'environnement en 2020 (81 %), soit une part plus élevée qu'en 2007 (73 %) et 2014 (70 %). La sensibilité à

l'environnement est en progression chez les jeunes de 18 à 25 ans : 70 % d'entre eux se déclarent sensibles ou très sensibles en 2020 contre 48 % en 2014.

Risque ressenti et niveau d'information sur la santé des différents thèmes en 2020



Source : Baromètre Santé Environnement 2020, exploitation ORS Bretagne

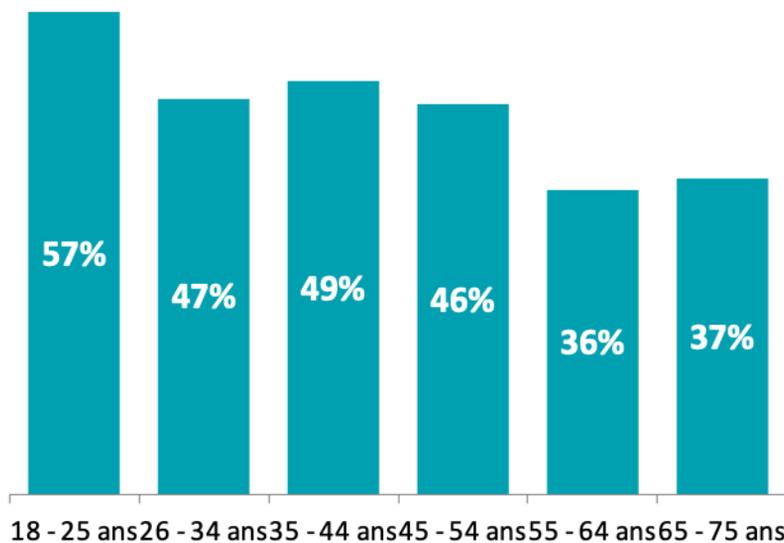
Deux sujets préoccupent particulièrement les Bretons pour leur santé : les pesticides et le changement climatique. Ils sont suivis par les perturbateurs endocriniens et les ondes électromagnétiques.

Le radon et les perturbateurs endocriniens sont les sujets les moins connus en santé-environnement en Bretagne.

Globalement, la perception des risques est moins élevée pour chacun des thèmes en 2020 par rapport aux précédentes enquêtes, avec certains thèmes ajoutés en 2020 qui sont jugés très à risque (pesticides et changement climatique).

En 2020, comme en 2007 et 2014, le radon est toujours aussi méconnu du grand public.

Recherche ou demande d'informations sur les risques liés à l'environnement selon l'âge en 2020



Source : Baromètres Santé Environnement, 2020, exploitation ORS Bretagne

Plus de la moitié des jeunes de 18-25 ans déclarent s'informer (contre moins de la moitié des 26-54 ans et un peu plus d'un tiers des 55-75 ans).

Davantage de Bretons déclarent s'informer sur les risques pour la santé liés à l'environnement (45 % en 2020 contre 3 sur 10 en 2014).

REFLET 2016 : MÉTHODE, DIFFICULTÉS, RÉITÉRATION ET IMPACTS



Par Jessica Viscart

Directrice adjointe - Observatoire et Développement,
Comité régional du tourisme de Bretagne
j-viscart@tourismebretagne.com

Reflét, c'est l'enquête de fréquentation touristique d'envergure régionale qui permet, à intervalles réguliers, de dresser un portrait du tourisme dans la région et de mesurer les évolutions.

Depuis 2005, les enquêtes de fréquentation touristiques en Bretagne s'appuient sur la même méthodologie que celle utilisée par l'Insee auprès des sans domicile fixe. C'est un sondage indirect, avec un échantillonnage à 3 degrés, soit dans notre cas les prestations consommées par les touristes, puis les journées d'enquête, enfin les visiteurs.

Entre avril et novembre 2016, les touristes ont ainsi été enquêtés sur des sites de visites emblématiques du tourisme en Bretagne, à certains points de sortie du territoire, mais aussi sur des marchés afin de capter des visiteurs ne fréquentant pas les sites phares de la région. Des offices de tourisme et des centres nautiques ont également figuré parmi les points d'enquête. Ces 143 points d'enquête ont été retenus pour disposer de la vision la plus détaillée et diversifiée possible du tourisme sur le territoire.

Si les protocoles d'enquête s'adaptent à la nature des sites, il s'agissait dans tous les cas de récupérer l'adresse e-mail des visiteurs afin de les enquêter post-séjour pour avoir la vision intégrale du séjour et

de ne pas entraver l'expérience de visite.

Sur les sites de visites, les points de sortie du territoire et les marchés, un enquêteur était présent lors des journées d'enquête. Celui-ci réalisait une mini-enquête (2 min environ), permettant de qualifier la personne interceptée (provenance, âge, taille du groupe, touriste ou non) avant de lui proposer de répondre à une enquête qui lui serait adressée par e-mail à l'issue de son séjour. Pour les personnes n'ayant pas d'adresse e-mail ou ne souhaitant pas la communiquer, l'enquêteur disposait de questionnaires papier, traduits dans cinq langues, ainsi que d'enveloppes prépayées (France et international). Les offices de tourisme et les centres nautiques invitaient quant à eux leurs visiteurs à laisser leur adresse électronique sur un flyer à disposition.

13 vagues d'enquête se sont déroulées entre le week-end de Pâques 2016 et celui du 11 Novembre, durant lesquelles tous les points d'enquête étaient mobilisés. L'envoi du questionnaire en ligne intervenait dans les 10 jours suivant la fin de la vague d'enquête. La méthode généralisée de partage des poids, déjà appliquée en 2005, a de nouveau été utilisée pour la pondération des données.

Le terrain d'enquête a été colossal : 750 vacations d'enquêteurs, 35 000 touristes

Environ 17 500 questionnaires ont été collectés, un volume qui a permis d'analyser la fréquentation touristique de la Bretagne, des 4 départements, des 10 destinations touristiques, de certains EPCI, mais également de nombreux segments de clientèles.

Les enquêtes en ligne jouissent d'avantages considérables : coûts limités, durée raccourcie, les répondants peuvent choisir de répondre quand cela les arrange et à leur propre rythme, les filtres sont gérés automatiquement, il est possible d'intégrer des images, des sons, des vidéos, les questions clés peuvent être rendues obligatoires... Cependant, pour avoir recours à ce type d'enquête, il faut disposer d'une base d'adresses e-mail et s'assurer d'un bon taux de réponse afin de garantir la représentativité des données.

La question des taux de réponse restait une inconnue, tout comme celle des populations touchées avec cette méthodologie. Si la littérature sur le sujet évoque généralement des taux de réponse compris entre 15 et 30 %, nous avons bénéficiés de résultats exceptionnels. Sur les sites où un enquêteur était physiquement présent, il dépasse les 60 % ; dans les offices de tourisme, il s'établit à 48 % ; chez les plus jeunes et les plus âgés, généralement moins enclins à répondre, il dépasse les 45 %.

Fort de ce succès, la même méthodologie a été déployée pour l'édition 2022. Les exigences en matière de déclinaisons territoriales et de cibles à éclairer ayant augmenté, le maillage de points d'enquête sans enquêteur a été renforcé. Des ports, des écluses, des sites de visites de plus petites envergures, des hébergements relevant du tourisme social et solidaire viennent s'ajouter aux offices de tourisme et centres nautiques. Tourismes mais aussi excursionnistes,

voyageurs professionnels et même locaux entrent dans le champ d'observation. L'enquête s'étend désormais sur toute l'année (du 17 février au 31 décembre). Et la Loire Atlantique est partenaire du dispositif.

Une telle enquête constitue un outil essentiel pour la définition des politiques touristiques et des stratégies marketing et de communication des acteurs privés et publics de la région. Chaque acteur peut s'emparer des résultats selon sa problématique. Elle permet d'éclairer aussi bien sur les profils des visiteurs, les critères de choix, les activités pratiquées et les sites visités, que sur les modes de déplacement, la satisfaction ou encore les dépenses.

À la suite de l'édition de 2016, la stratégie de communication de Tourisme Bretagne a par exemple été revue, avec un ciblage affiné. De nouveaux produits ont été imaginés, notamment à destination des jeunes actifs, clientèle déficitaire en Bretagne, comme le jeu de piste Mystère Abgrall. Les acteurs du nautisme se sont également emparés des résultats pour proposer des offres plus accessibles, plus courtes, plus expérientielles, à destination de la clientèle touristique peu encline à réaliser des stages longs.

Quant aux paysages, cette enquête révélait qu'ils constituaient à la fois le 1er critère de choix de la région et le 1er vecteur de satisfaction des visiteurs. Leur préservation est donc majeure. La sensibilisation des visiteurs à leur fragilité est clé et constitue un enjeu fort pour Tourisme Bretagne qui déploie un kit de sensibilisation dédié auprès des visiteurs.

Reflet

ENQUÊTE
TOURISME
2022

BRETAGNE

Tourisme
BRETAGNE

Reflet
BRETAGNE



VOUS ÊTES ICI SUR UN SITE D'ENQUÊTE

*Pour améliorer la qualité de vos séjours,
les partenaires du tourisme de la région réalisent une grande
enquête de fréquentation auprès des visiteurs.*

Merci d'avance de votre collaboration et bon séjour !





Soutenu par

